



Groupama

ETATS FINANCIERS COMBINÉS

.....

**GROUPAMA
30 JUIN 2011
NORMES IFRS**



SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	4
BILAN COMBINÉ	5
COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ	7
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	8
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	11
ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS	12
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	13
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	16
2.1. NOTE LIMINAIRE.....	16
2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES.....	17
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION.....	18
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	21
3.1. ACTIFS INCORPORELS.....	21
3.2. PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE.....	23
3.3. DERIVES.....	27
3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES.....	27
3.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	28
3.6. CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	28
3.7. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	28
3.8. CAPITAUX PROPRES.....	28
3.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	29
3.10. DETTES DE FINANCEMENT.....	30
3.11. OPERATIONS TECHNIQUES.....	30
3.12. IMPOTS.....	35
3.13. INFORMATION SECTORIELLE.....	35
3.14. FRAIS PAR DESTINATION.....	36
4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	37
NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE.....	37
NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION.....	41
NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	43
NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC).....	45
NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION.....	49
NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC.....	53
NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC.....	65



NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	66
NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE	67
NOTE 10 – INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	68
NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	69
NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	70
NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS.....	71
NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE.....	72
NOTE 15 – AUTRES CREANCES.....	73
NOTE 16 – TRESORERIE.....	74
NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES	75
NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	77
NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT.....	78
NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE	80
NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS.....	83
NOTE 22 – AUTRES DETTES.....	84
NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	85
NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION.....	87
NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS.....	91
NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE	92
NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS	93
NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT	94
NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT	95

AUTRES INFORMATIONS**97**

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	97
NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE	100



ÉTATS FINANCIERS



GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

ACTIF		30.06.2011	31.12.2010
Écarts d'acquisition	Note 2	3 127	3 158
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	749	788
Actifs incorporels		3 875	3 946
Immobilier de placement hors UC	Note 4	3 340	3 398
Immobilier de placement en UC	Note 7	101	94
Immobilier d'exploitation	Note 5	1 249	1 240
Placements financiers hors UC	Note 6	73 602	72 406
Placements financiers en UC	Note 7	3 573	3 569
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 8	114	125
Placements des activités d'assurance		81 979	80 833
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 9	4 096	3 429
Investissements dans les entreprises associées	Note 10	286	303
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 11	1 195	1 230
Autres immobilisations corporelles		317	321
Frais d'acquisition reportés		687	647
Participation aux bénéfices différée active	Note 12	1 986	1 718
Impôts différés actifs	Note 13	612	571
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	4 731	3 080
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		136	113
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		110	259
Autres créances	Note 15	2 891	2 441
Autres actifs		11 470	9 151
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 16	1 337	1 137
TOTAL		104 238	100 029

Les notes en pages 12 à 104 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF		30.06.2011	31.12.2010
Capital	Note 17	32	32
Réserve de réévaluation	Note 17	(825)	(869)
Autres réserves		8 149	7 770
Écarts de conversion		(349)	(290)
Résultat consolidé		151	398
Capitaux propres (part du groupe)		7 158	7 041
Intérêts minoritaires		102	128
Capitaux propres totaux		7 260	7 169
Provisions pour risques et charges	Note 18	553	580
Dettes de financement	Note 19	2 922	2 842
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 20	55 060	52 255
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 21	23 326	23 172
Participation aux bénéfices différée passive	Note 12	12	18
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 9	3 773	3 073
Impôts différés passifs	Note 13	336	301
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		442	470
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 16	542	510
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		926	958
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		367	357
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		302	357
Instruments dérivés passifs	Note 8	204	262
Autres dettes	Note 22	8 214	7 704
Autres passifs		11 333	10 920
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
TOTAL		104 238	100 029

Les notes en pages 12 à 104 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2011	30.06.2010
Primes émises	Note 23	11 015	11 213
Variation des primes non acquises		(2 318)	(2 180)
Primes acquises		8 697	9 033
Produit net bancaire, net du coût du risque	Note 1	121	115
Produits des placements	Note 24	1 774	1 636
Charges des placements	Note 24	(358)	(420)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	Note 24	217	228
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	Note 24	49	(107)
Variation des dépréciations sur placements	Note 24	(204)	(12)
Produits des placements nets de charges	Note 24	1 479	1 326
Total des produits des activités ordinaires		10 297	10 473
Charges des prestations des contrats	Note 25	(7 525)	(7 921)
Produits sur cession en réassurance	Note 26	126	182
Charges sur cession en réassurance	Note 26	(351)	(337)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(7 751)	(8 076)
Charges d'exploitation bancaire	Note 1	(115)	(110)
Frais d'acquisition des contrats		(1 239)	(1 122)
Frais d'administration		(452)	(450)
Autres produits et charges opérationnels courants		(392)	(492)
Total autres produits et charges courants		(9 949)	(10 250)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		347	223
Autres produits et charges opérationnels	Note 27	(44)	(44)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		303	179
Charges de financement	Note 28	(67)	(66)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 10	(6)	2
Impôts sur les résultats	Note 29	(65)	(22)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		165	93
dont intérêts minoritaires		14	15
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		151	78

Les notes en pages 12 à 104 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2010		
	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat de l'exercice	151	14	165	78	15	93
Variation des écarts de conversion	(59)	(1)	(60)	47	1	48
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(296)	(5)	(301)	(1 522)	(3)	(1 525)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	31	8	39	(20)	(26)	(46)
Variation des gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	3		3	(37)		(37)
Variation de la comptabilité reflet	275	3	278	859	2	861
Variation des impôts différés	32		32	(17)		(17)
Autres		1	1	(7)	1	(6)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(14)	6	(8)	(697)	(25)	(722)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	137	20	157	(619)	(10)	(629)

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve des plus et moins-values latentes des actifs disponibles à la vente, nette de participation aux bénéfices différée et d'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 12 à 104 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2009	32	620	999	6 213	(325)	(306)	7 233	142	7 375
Affectation du résultat 2009		(620)		620					
Dividendes				(41)			(41)	(48)	(89)
Variation de capital								5	5
Regroupement d'entreprises								4	4
Incidence des opérations avec les sociétaires		(620)		579			(41)	(39)	(80)
Écarts de conversion						16	16		16
Actifs disponibles à la vente					(2 079)		(2 079)	(9)	(2 088)
Comptabilité reflet					1 398		1 398	7	1 405
Impôts différés				5	170		175	1	176
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(14)			(14)		(14)
Autres				(12)	(33)		(45)	(9)	(54)
Résultat de l'exercice		398					398	35	433
Total des produits et charges reconnus sur la période		398		(21)	(544)	16	(151)	25	(126)
Total des mouvements sur la période		(222)		558	(544)	16	(192)	(14)	(206)
Capitaux propres au 31.12.2010	32	398	999	6 771	(869)	(290)	7 041	128	7 169
Affectation du résultat 2010		(398)		398					
Dividendes				(20)			(20)	(47)	(67)
Variation de capital								1	1
Regroupement d'entreprises									
Incidence des opérations avec les sociétaires		(398)		378			(20)	(46)	(66)
Écarts de conversion						(59)	(59)	(1)	(60)
Actifs disponibles à la vente					(296)		(296)	(5)	(301)
Comptabilité reflet					275		275	3	278
Impôts différés				(2)	34		32		32
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				3			3		3
Autres					31		31	9	40
Résultat de l'exercice		151					151	14	165
Total des produits et charges reconnus sur la période		151		1	44	(59)	137	20	157
Total des mouvements sur la période		(247)		379	44	(59)	117	(26)	91
Capitaux propres au 30.06.2011	32	151	999	7 150	(825)	(349)	7 158	102	7 260



En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2009	32	620	999	6 213	(325)	(306)	7 233	142	7 375
Affectation du résultat 2009		(620)		620					
Dividendes				(21)			(21)	(48)	(69)
Variation de capital									
Regroupement d'entreprises								(1)	(1)
Incidence des opérations avec les sociétaires		(620)		599			(21)	(49)	(70)
Écarts de conversion						47	47	1	48
Actifs disponibles à la vente					(1 522)		(1 522)	(3)	(1 525)
Comptabilité reflet					859		859	2	861
Impôts différés				12	(29)		(17)		(17)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(37)			(37)		(37)
Autres				(7)	(20)		(27)	(25)	(52)
Résultat de l'exercice		78					78	15	93
Total des produits et charges reconnus sur la période		78		(32)	(712)	47	(619)	(10)	(629)
Total des mouvements sur la période		(542)		567	(712)	47	(640)	(59)	(699)
Capitaux propres au 30.06.2010	32	78	999	6 780	(1 037)	(259)	6 593	83	6 676

Les notes en pages 12 à 104 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2011	30.06.2010
Résultat opérationnel avant impôt	303	179
Plus ou moins-values de cession des placements	(210)	(219)
Dotations nettes aux amortissements	193	190
Variation des frais d'acquisition reportés	(38)	(17)
Variation des dépréciations	220	9
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	2 924	3 726
Dotations nettes aux autres provisions	(25)	(7)
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(49)	107
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	3 015	3 789
Variation des créances et dettes d'exploitation	(1 331)	(1 753)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(152)	(119)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	(98)	2 936
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(125)	(56)
Impôts nets décaissés	48	(33)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 660	4 943
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0	0
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(1 607)	(4 673)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	121	(63)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	6	3
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(1 480)	(4 733)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(112)	(144)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(112)	(144)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1 592)	(4 877)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	1	
Remboursement d'instruments de capital		
Opération sur actions propres		
Dividendes payés	(67)	(69)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(66)	(69)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	80	(830)
Intérêts payés sur dettes de financement	(67)	(66)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	13	(896)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(53)	(965)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	778	1 268
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 660	4 943
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(1 592)	(4 877)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(53)	(965)
Effet des variations de change sur la trésorerie	(24)	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	769	407
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 137	
Caisse, banque centrale et CCP	162	
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(521)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier 2011	778	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 337	
Caisse, banque centrale et CCP	102	
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(670)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2011	769	

Les notes en pages 12 à 104 font partie intégrante des états financiers combinés.



ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS



1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

ORGANISATION DU GROUPE

Création d'une joint-venture avec Aviation Industry Corporation of China

Suite à l'accord signé le 18 décembre 2010 avec le groupe AVIC, la *joint-venture* est entrée dans le périmètre de consolidation au 28 Février 2011, Groupama SA détenant à cette date 100% de la structure. Une augmentation de capital réservée à AVIC interviendra au cours du second semestre 2011. A l'issue de cette opération, AVIC détiendra 50% de la compagnie. Cette nouvelle structure exercera ses activités à la fois en assurances entreprises, en assurances de particuliers et en assurances agricoles. Sous réserve des autorisations nécessaires, la joint venture concentrera, dans un premier temps, son développement sur six provinces chinoises avant d'étendre son activité sur l'ensemble du pays.

Création d'une succursale de Groupama SA en Pologne

Groupama SA a créé une succursale en Pologne, cette structure étant destinée à développer une activité d'assurance directe dans ce pays. Le démarrage de l'activité opérationnelle est prévu pour début 2012.

Fusion Groupama Asset Management et Groupama Fund Pickers

L'entité Groupama Fund Pickers a été absorbée par l'entité Groupama Asset Management le 15 avril 2011.

EVOLUTION DU RISQUE SOUVERAIN GREC – DECISIONS POLITIQUES INTERVENUES EN JUILLET 2011

Historique de la situation

Depuis le début de l'année 2010, la Grèce est confrontée à des difficultés économiques et à une crise de confiance sur sa dette. Dès mai 2010, les Etats de la zone Euro et le FMI se sont engagés de manière significative auprès de la Grèce, avec un plan de soutien de 110 milliards d'euros, en échange d'une réduction de son déficit budgétaire.

Lors du premier semestre 2011, l'Europe a réaffirmé son soutien à la Grèce et des discussions ont été engagées pour la mise en place d'un second plan avec la participation des investisseurs privés. L'approbation récente, par le Parlement grec, de mesures d'austérité complémentaires constitue une étape importante, outre le déblocage de la cinquième tranche de 12 milliards d'euros du premier plan, pour la poursuite des discussions sur la mise en place de ce deuxième plan d'aide.

Le sommet européen du 21 juillet a acté d'un second plan d'aide public (FESF et FMI) de 109 milliards d'euros à la Grèce assorti d'une participation volontaire (à caractère « exceptionnel et unique ») du secteur privé de 54 milliards d'euros sur la période mi-2011/mi-2014 et de 135 milliards d'euros sur la période mi-2011 / fin 2020.

L'objectif de ce plan est d'aider la Grèce à stabiliser ses finances publiques, à réformer son économie en s'associant à l'ensemble des mesures d'austérité et de privatisation que son Parlement vient de voter. Il vise en outre à restaurer la confiance des marchés financiers envers la dette souveraine européenne périphérique et d'éviter un effet de contagion, potentiellement grave pour les économies européennes.

Le plan affiche sa volonté de renforcer la gouvernance économique européenne et se donne quelques outils complémentaires (notamment en renforçant certaines facultés du FESF de rachat de la dette souveraine sur le marché secondaire).

La contribution du secteur privé

La contribution du secteur privé a été coordonnée par l'IIF (Institute of International Finance) qui est une association internationale qui réunit les principaux acteurs de la banque ainsi que quelques assureurs.

Le plan est conditionné à une large adhésion des détenteurs privés de dette grecque.

Selon ce plan, les détenteurs de titres souverains grecs ont la possibilité d'échanger leurs papiers venant à échéance entre le 01/07/2011 et le 31/12/2020 contre d'autres titres émis par l'Etat grec.

Cet échange se fera sur une base volontaire selon l'une des quatre modalités :

- 1. Un échange au pair contre un instrument d'une maturité de 30 ans
- 2. Un échange à l'échéance au pair contre un instrument d'une maturité de 30 ans
- 3. Un échange escompté contre un instrument d'une maturité de 30 ans
- 4. Un échange escompté contre un instrument d'une maturité de 15 ans

Alternativement, les créanciers pourront conserver leurs titres actuels (avec tous les risques attachés) ou les présenter à une opération de rachat avec réfaction dont les modalités restent à définir.



L'adhésion au plan privé, « unique et exceptionnel », est basée sur le volontariat. Une non adhésion d'un acteur majeur ou sa non participation au plan de rachat avec réfaction, risque cependant d'être mal perçue par les pouvoirs publics.

Les instruments 1, 2 et 3 présentent un principal collatéralisé par une émission zéro coupon destinée à garantir le remboursement à l'échéance.

Les instruments se différencient par des taux d'intérêt calibrés différemment (taux de 4.5% sur les options 1 et 2, 6.42% pour l'option 3 et 5.9% pour l'option 4)

Si les quatre modalités d'échange diffèrent de par les caractéristiques des titres remis en échange (taux, maturités, garanties), elles ont en commun de présenter une décote de 21% appréciée en valeur actuelle par rapport aux papiers auxquels ils se substituent. Ces modalités ont été « tarifées » sur cette base.

Il est à noter que les conditions de rémunération des titres nouveaux seront ajustées en date d'échange, par rapport aux conditions prévalant au 21 juillet 2011. Ce chiffrage est donc, selon l'IIF, valable quelle que soit la date de l'opération.

Il convient par ailleurs de signaler qu'à ce stade, seules des communications officielles (de type communication de presse ou communications générales de l'IIF) sont disponibles. Ne sont pas connues :

- La forme juridique de l'engagement ;
- Les conditions détaillées des options ;
- Les caractéristiques précises des titres remis en échange ;
- La durée nécessaire (qu'on peut présumer être de plusieurs mois selon des sources informées) à la formalisation des accords de chaque participant du secteur privé.

Conséquences comptables

Les conséquences comptables chiffrées pour le groupe sont exposées dans la note 6.6 dans l'annexe.

Il convient de préciser que dans ce contexte, en l'absence d'éléments contractuels précis sur le volet privé du plan d'aide à la Grèce :

- Les méthodes comptables et les informations en annexe sont arrêtées au mieux des informations disponibles à ce jour ;
- Elles ont été connues pour certaines tardivement au regard des délais de clôture ;
- Elles ne présument pas des traitements comptables qui pourront être arrêtés en fonction des décisions qui seront actées par les entreprises au cours des prochains mois (les différentes options ne conduisant pas nécessairement aux mêmes conclusions comptables en particulier dans les comptes individuels).

Selon les interprétations en vigueur sur la place (ACP, CNCC, AMF, professionnels), la décision de participation au plan devra être officiellement ratifiée par les organes de direction ou de gouvernance avant la date d'arrêté des comptes pour justifier le traitement comptable retenu, tel qu'il figurera dans les comptes au 30 juin 2011.

Toujours selon ces interprétations admises sur la place, le plan emporte deux séries de conséquences différentes pour, d'une part les titres dont l'échéance est antérieure au 01/01/2021 qu'il englobe et ceux de maturité supérieure, qu'il exclut.

Gouvernance

La décision de principe de participer au plan de soutien à la Grèce a été validée par le conseil d'administration de Groupama SA du 3 Août 2011.

AUTRES ÉLÉMENTS

Couverture tempête

Groupama poursuit la diversification de ses couvertures tempête en France, avec l'émission début janvier 2011, de la première obligation catastrophe d'une durée de 4 ans.

Swiss Re a structuré et placé pour le compte de Groupama SA cette nouvelle obligation qui fournit une couverture de 75 millions d'euros contre les tempêtes en France pour une période de risque allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Notation financière

L'agence de notation Fitch a confirmé le 7 mars 2011 la note de Groupama à « A » et a révisé la perspective de stable à négative.

L'agence de notation Standard & Poor's a révisé le 16 mai 2011 à « BBB+ », perspective négative, la note de solidité financière de Groupama. Cette notation ne reflète pas une dégradation du bilan, mais l'appréciation que Standard & Poor's porte sur des éléments exogènes, notamment l'exposition de Groupama à la dette grecque.



Nomination de nouvelles administratrices indépendantes

L'Assemblée générale de Groupama SA, du 25 mai 2011, a procédé à la nomination de Marie-Ange Debon et de Caroline Grégoire Sainte-Marie en qualité de nouveaux administrateurs. Le Conseil d'administration de Groupama SA compte désormais 18 membres dont onze Présidents de Caisses régionales et cinq administrateurs indépendants.

Marie-Ange Debon est Secrétaire Générale de Suez Environnement. Elle est également membre du Collège de l'Autorité des Marchés Financiers.

Caroline Grégoire Sainte-Marie est présidente de Frans Bonhomme.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Groupama Insurances a cédé le 2 août 2011 son activité santé à l'assureur britannique mutualiste Simply Health.



2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2011 est la suivante :

- 90,92% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,09% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non-vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en oeuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama S.A. intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama S.A. et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle prudentiel.

Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par un traité de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA. Ce traité, signé en décembre 2003 au titre des activités reprises par Groupama SA lors de l'apport de l'activité de réassurance des caisses régionales que lui a consenti la C.C.A.M.A. rétroactivement au 1er janvier 2003, s'est substitué au règlement général de réassurance qui régissait auparavant les liens de réassurance interne entre les caisses régionales et la C.C.A.M.A.,
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA (« Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003).



2.2. PRESENTATION GENERALE DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés au 30 juin 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 3 août 2011.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2011 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2011, notamment la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées », les amendements à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » et à IFRIC 14 « Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal » et l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ». Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes du groupe au 30 juin 2011.

L'Union Européenne n'a pas, au 30 juin 2011, adopté de normes ou interprétations qui pourraient être appliquées par anticipation.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en oeuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, co-entreprises et entités associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.

La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- l'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- l'évaluation des provisions techniques (note 3.11),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- l'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides (note 3.2.1),
- la reconnaissance à l'actif des participations aux bénéficiaires (note 3.11.2.b) et des impôts différés (note 3.12),
- la détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.9).



2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque est présumée devoir être combinée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres combinés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan combiné, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Toutefois, le contrôle est présumé pour les OPCVM dont l'encours est supérieur à 100 millions d'euros dès lors que le groupe détient, directement ou indirectement, 50 % ou plus des droits de vote. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ **Entreprise combinante**

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

➤ **Entreprises agrégées**

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celle de l'intégration globale.

➤ **Entités contrôlées de manière exclusive**

Les sociétés, quelles que soient leurs structures et faisant l'objet d'un contrôle exclusif par le groupe, sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que le groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur l'entité.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

➤ **Entreprises contrôlées de fait**

Lorsque le groupe considère qu'il dispose du contrôle de fait d'une entité, celui-ci peut être amené à appliquer la méthode de l'intégration globale pour consolider cette société malgré un taux de détention inférieur au seuil de 50%.

Le contrôle de fait peut être présumé dès lors que certains des critères suivants sont respectés :

- Le groupe est l'actionnaire le plus important de la société,
- Les autres actionnaires ne détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, un nombre d'actions et de droits de vote supérieur à celui du groupe,
- Le groupe exerce une influence notable sur la société,
- Le groupe dispose du pouvoir d'influer sur les politiques financières et opérationnelles de la société,
- Le groupe dispose du pouvoir de nommer ou faire nommer les dirigeants de la société.

➤ **Entreprises associées**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres convertis au cours de clôture, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat n'excèdent pas (sauf cas particulier) les seuils de 0,5% des primes émises, des effectifs, du résultat contributif, 1% des capitaux propres combinés, des provisions techniques et du total du bilan ainsi que 3% des écarts d'acquisition (ces seuils étant mesurés par rapport au total du groupe), cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.

2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 31 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.



Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel ou *goodwill* résulte du prix payé au delà de la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 révisée (juste valeur des actifs et des passifs acquis).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

Les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés, pour les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010, comme un ajustement du coût d'acquisition, et en résultat pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour les regroupements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010, les coûts directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires sont évalués, selon un choix effectué à chaque acquisition, soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise.

L'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires dans une société contrôlée qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées dans les capitaux propres du groupe.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme un groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation précédemment acquise est réévaluée à la juste valeur et l'ajustement en résultant comptabilisé par résultat.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.



Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires minoritaires. La reconnaissance de cette option en dette dépend toutefois des clauses précises du contrat. Lorsqu'il s'agit d'un engagement inconditionnel au gré du détenteur de l'option, celle-ci est comptabilisée en dette en conformité avec IAS 32.

La contrepartie de cette dette, égale au prix de l'option (valeur de la part) est comptabilisée en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010 ou en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.



3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (*trading*) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (*held for trading*), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.

➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.



➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Le détail de chacun de ces éléments figure en annexe 6.6.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.

Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date d'arrêté, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de dette classés en actifs disponibles à la vente, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie.

Instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, le groupe a pris en compte les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC) dans son « update » du mois de juillet 2009 sur la notion de baisse significative ou prolongée du paragraphe 61 de la norme IAS 39.

Au 30 juin 2011, il existe une indication objective de dépréciation dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- une décote de 50% est observée à la date d'arrêté, ou ;



- le placement financier a été constamment en situation de moins-value latente au regard de sa valeur comptable sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté.

Pour les titres qualifiés de titres stratégiques détaillés en annexe, pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée, cette période de référence est de 48 mois.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, le montant de la dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée par résultat, est enregistré automatiquement en résultat.

Ces critères pourront faire l'objet d'évolutions dans le temps pour tenir compte des changements de l'environnement dans lequel ils ont été définis, en se fondant sur l'exercice du jugement. Ce dernier doit également permettre de traiter des cas anormaux (tels que par exemple une chute des cours brutale et anormale à la clôture).

En outre, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe identifie dans son portefeuille, les titres présentant constamment au cours des six derniers mois une moins-value latente significative fonction de la volatilité des marchés financiers. Pour les titres ainsi isolés, il examine ensuite sur la base de son jugement, titre par titre, s'il y a lieu ou non d'enregistrer une dépréciation par résultat.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, la détermination de l'existence ou non d'une indication objective de dépréciation peut être effectuée sur la base du prix de revient groupe.

Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

Placements valorisés au coût amorti

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou que le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins-values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins-values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.



3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti. Ils sont évalués selon l'approche par composant.

➤ Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros oeuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos- couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien durée d'amortissement : 5 ans).

➤ Evaluation

Le coût amorti de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût amorti de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros oeuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques,
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.



➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins-values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan au coût à l'origine et sont ultérieurement revalorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les investissements dans les entreprises associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation de l'investisseur.



3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût amorti. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.6 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en autres dettes à la juste valeur. La contrepartie de ces dettes est comptabilisée soit en écart d'acquisition pour les options de vente octroyées avant le 1^{er} janvier 2010, soit en diminution des capitaux propres pour les options de vente contractées postérieurement à cette date.

En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent notamment aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

3.8 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.

➤ Autres réserves

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,



- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type Titres Super Subordonnés (TSS) dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres.

➤ **Ecarts de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts minoritaires et intérêts minoritaires sur OPCVM consolidés, se reporter à la note 3.6).

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ **Avantages du personnel**

• **Engagements de retraite**

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres, en application de l'option Sorie.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.



S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.10 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

➤ Comptabilisation initiale

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ Règles d'évaluation

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Décomptabilisation

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.11 OPERATIONS TECHNIQUES

3.11.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.11.2.c).



➤ Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficiaire d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans la note 3.11.3.

3.11.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ Passifs techniques relatifs a des contrats d'assurance non vie

❖ Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques.

La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.



❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.

➤ Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

❖ Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.



❖ Provison pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

Pour la partie excédant l'engagement minimal réglementaire et contractuel, la charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. Cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en oeuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.

❖ Autres provisions techniques

Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmétrisées.



Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4.

Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.

3.11.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.



3.11.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.11.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.11.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.12 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.13 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel du groupe (ou directeur général du groupe) en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 9.1; 9.2 et 35.3) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.



Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance Vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « *private equity* » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA.

3.14 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.



4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 – INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL

NOTE 1.1.1 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL - BILAN

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Actifs incorporels	1 343	2 532	3 875	1 361	2 585	3 946
Placements des activités d'assurance	73 670	8 309	81 979	72 483	8 350	80 833
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	4 096		4 096	3 429		3 429
Investissements dans les entreprises associées	168	118	286	173	129	303
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	915	279	1 195	946	284	1 230
Autres actifs	9 676	1 796	11 471	7 408	1 743	9 151
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	841	496	1 337	647	490	1 137
Actif total consolidé	90 710	13 529	104 239	86 447	13 582	100 029
Provisions pour risques et charges	405	147	553	422	158	580
Dettes de financement	2 904	18	2 922	2 823	19	2 842
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	47 541	7 519	55 060	44 765	7 490	52 255
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	21 948	1 378	23 326	21 722	1 450	23 172
Participation aux bénéfices différée passive	12		12	18		18
Ressources des activités du secteur bancaire	3 773		3 773	3 073		3 073
Autres passifs	10 592	741	11 333	10 231	689	10 920
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées						
Passif total consolidé hors capitaux propres	87 174	9 804	96 978	83 054	9 806	92 860



NOTE 1.1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR SEGMENT OPERATIONNEL – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Primes acquises	6 669	2 028	8 697	7 020	2 012	9 033
Produit net bancaire, net du coût du risque	121		121	115		115
Produits des placements	1 570	204	1 774	1 427	209	1 636
Charges des placements	(326)	(32)	(358)	(394)	(26)	(420)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	188	29	217	204	24	228
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	44	5	49	(103)	(4)	(107)
Variation des dépréciations sur placements	(122)	(82)	(204)	(5)	(7)	(12)
Total des produits des activités ordinaires	8 145	2 152	10 297	8 264	2 209	10 473
Charges des prestations des contrats	(6 048)	(1 477)	(7 525)	(6 377)	(1 544)	(7 921)
Produits sur cession en réassurance	107	19	126	157	25	182
Charges sur cession en réassurance	(277)	(75)	(351)	(278)	(60)	(337)
Charges d'exploitation bancaire	(115)		(115)	(110)		(110)
Frais d'acquisition des contrats	(869)	(371)	(1 239)	(759)	(363)	(1 122)
Frais d'administration	(322)	(130)	(452)	(316)	(134)	(450)
Autres produits et charges opérationnels courants	(348)	(44)	(392)	(470)	(22)	(492)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	274	74	347	112	112	223
Autres produits et charges opérationnels	(16)	(28)	(44)	(16)	(27)	(44)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	257	46	303	95	84	179
Charges de financement	(66)	(1)	(67)	(64)	(1)	(66)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(2)	(4)	(6)	1		2
Impôts sur les résultats	(48)	(17)	(65)	2	(24)	(22)
Résultat net de l'ensemble combiné	140	25	165	35	59	93
dont intérêts minoritaires	14		14	15		15
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	126	25	151	20	58	78



NOTE 1.2 – INFORMATION SECTORIELLE PAR ACTIVITE – COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2011									TOTAL
	France					International				
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	
Primes acquises	3 069	3 601			6 669	1 490	536		2 028	8 697
Produit net bancaire, net du coût du risque			121		121					121
Produits des placements	307	1 259		4	1 570	92	110	2	204	1 774
Charges des placements	(119)	(203)		(4)	(326)	(23)	(8)	(1)	(32)	(358)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	47	140		2	188	13	16		29	217
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	10	58		(24)	44	2	3		5	49
Variation des dépréciations sur placements	(68)	(53)			(121)	(51)	(31)		(82)	(203)
Total des produits des activités ordinaires	3 245	4 801	121	(23)	8 145	1 525	626	1	2 152	10 297
Charges des prestations des contrats	(2 075)	(3 973)			(6 048)	(966)	(511)		(1 477)	(7 525)
Produits sur cession en réassurance	82	25			107	13	6		19	126
Charges sur cession en réassurance	(256)	(20)			(277)	(67)	(8)		(75)	(351)
Charges d'exploitation bancaire			(115)		(115)					(115)
Frais d'acquisition des contrats	(514)	(355)			(869)	(302)	(69)		(370)	(1 239)
Frais d'administration	(177)	(145)			(322)	(96)	(34)		(130)	(452)
Autres produits et charges opérationnels courants	(187)	(89)	3	(75)	(348)	(37)	(5)	(2)	(44)	(392)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	118	244	9	(97)	274	70	5	(1)	74	347
Autres produits et charges opérationnels	(7)	(9)		(1)	(16)	(23)	(5)		(28)	(44)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	111	235	9	(98)	257	47		(1)	46	303
Charges de financement	(20)	(5)		(42)	(66)			(1)	(1)	(67)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(4)	2			(2)	(4)			(4)	(6)
Impôts sur les résultats	(28)	(73)	(2)	56	(48)	(22)	5		(17)	(65)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	59	159	7	(84)	140	21	5	(2)	25	165
dont intérêts minoritaires	11	4			14					14
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	48	155	7	(84)	126	21	5	(2)	25	151



En millions d'euros	30.06.2010									TOTAL
	France					International				
	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Banque	Holding	Total	Dommages aux biens et respons.	Assurance de la personne	Holding	Total	
Primes acquises	2 983	4 037			7 020	1 446	567		2 012	9 033
Produit net bancaire, net du coût du risque			115		115					115
Produits des placements	293	1 126		8	1 427	97	109	2	209	1 636
Charges des placements	(127)	(273)		6	(394)	(17)	(9)	(1)	(26)	(420)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	51	154		(1)	204	16	8		24	228
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		(73)		(30)	(103)	(1)	(3)		(4)	(107)
Variation des dépréciations sur placements	(3)	(1)		(2)	(5)	(5)	(2)		(7)	(12)
Total des produits des activités ordinaires	3 198	4 970	115	(19)	8 264	1 536	671	2	2 209	10 473
Charges des prestations des contrats	(2 297)	(4 081)			(6 377)	(1 014)	(530)		(1 544)	(7 921)
Produits sur cession en réassurance	140	17			157	18	7		25	182
Charges sur cession en réassurance	(257)	(21)			(278)	(51)	(9)		(60)	(337)
Charges d'exploitation bancaire			(110)		(110)					(110)
Frais d'acquisition des contrats	(508)	(251)			(759)	(296)	(67)		(363)	(1 122)
Frais d'administration	(161)	(155)			(316)	(93)	(41)		(134)	(450)
Autres produits et charges opérationnels courants	(196)	(211)	4	(66)	(470)	(17)	(3)	(2)	(22)	(492)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(81)	269	9	(85)	112	84	28	(1)	112	223
Autres produits et charges opérationnels	(4)	(10)		(2)	(16)	(25)	(2)		(27)	(44)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(85)	259	9	(87)	95	59	26	(1)	84	179
Charges de financement	(15)	(5)		(44)	(64)			(1)	(1)	(66)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(1)	2			1					2
Impôts sur les résultats	35	(65)	(8)	40	2	(18)	(7)		(24)	(22)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE	(66)	191	1	(92)	35	42	19	(2)	59	93
dont intérêts minoritaires	11	4			15					15
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	(76)	187	1	(91)	20	42	19	(2)	58	78



NOTE 2 – ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30.06.2011				31.12.2010
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 538	(200)	(180)	3 158	3 231
Entrées de périmètre					
Sorties de périmètre					
France					3
Pays de l'Europe Centrale et Orientale			11	11	(91)
Turquie			(31)	(31)	10
Royaume-Uni			(7)	(6)	4
Grèce	(6)			(6)	
Espagne					
Autres mouvements de l'exercice	(5)		(26)	(31)	(73)
Valeur à la clôture	3 533	(200)	(206)	3 127	3 158

La valeur brute présentée dans le tableau ci-dessus est diminuée :

- des amortissements cumulés en normes françaises (règlement CRC n°2005.05) au 31 décembre 2003 pour un montant de 560 millions d'euros, et
- des impacts de la mise en application des normes IFRS au 1er janvier 2004, soit une réduction de valeur de 426 millions d'euros.

Ces impacts correspondent à la rupture des conditions d'équilibre des tests « d'impairment ». Cette rupture résulte de la reconnaissance dans la situation nette IFRS de produits antérieurement considérés non encore acquis comptablement dans le cadre de l'ancien référentiel (latent revenant à l'actionnaire, provisions d'égalisation, créances d'impôt...). La mise en cohérence des flux futurs avec les éléments de marge déjà comptabilisés en situation nette IFRS, a entraîné une dépréciation mécanique d'une partie de l'actif incorporel inscrit au bilan dans le cadre de l'ancien référentiel.

Autres mouvements de l'exercice :

Outre les mouvements liés aux différences de cours de conversion des écarts d'acquisition au bilan, les mouvements suivants ont été enregistrés.

Grèce

Un accord transactionnel a été conclu avec l'ancien actionnaire de Groupama Phoenix portant sur les garanties de passif octroyées au moment de l'acquisition par Groupama SA. Cet accord met fin de manière définitive à la mise en jeu de ces garanties par le versement à Groupama SA d'une indemnité forfaitaire de 14 millions d'euros.

L'impact a été enregistré en diminution de l'écart d'acquisition pour un montant résiduel de 5,5 millions d'euros.

**Test de dépréciation :**

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

La valeur d'utilité de référence pour la justification des tests de dépréciation correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par cette unité génératrice de trésorerie.

Les flux retenus correspondent en règle générale :

- A une période explicite qui s'appuie pour les premières années sur la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus itératif d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1er semestre 2011, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.

Il convient de rappeler qu'au cours de l'exercice 2010, le groupe a procédé à une dépréciation de l'écart d'acquisition de 79 millions d'euros relatif à l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe Centrale et Orientale.

Des tests de sensibilité ont été menés au 31 décembre 2010 sur la valeur d'utilité retenue avec des hypothèses de variation suivantes :

- hausse de 100 points de base du taux d'escompte utilisé en hypothèse centrale et ;
- baisse de 50 points de base du taux de croissance à long terme utilisé en hypothèse centrale.

S'agissant cependant de l'écart d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie des pays de l'Europe centrale et orientale, une hausse de 100 points de base du taux d'escompte aurait conduit à un besoin de couverture supplémentaire de 83 millions d'euros (alors qu'une variation de 100 points de base à la baisse du taux d'escompte se serait traduit par un effet de couverture favorable de 125 millions d'euros). Sur cette même unité génératrice de trésorerie, le test de sensibilité portant sur le taux de croissance à long terme aurait eu aussi un effet défavorable en couverture de 46 millions d'euros si celui-ci avait baissé de 50 points de base (il aurait été en excédent de 55 millions d'euros avec une variation favorable de + 50 points de base).

NOTE 2.1 – ECARTS D'ACQUISITION – DETAIL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE

En millions d'euros	30.06.2011				31.12.2010
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	1 029	(192)	(126)	711	700
Italie	781			781	781
Turquie	262		(34)	228	259
Espagne	131	(3)		128	128
Royaume-Uni	186	(4)	(45)	137	143
Grèce	131			131	137
Total International	2 521	(199)	(206)	2 116	2 147
Groupama Gan Vie	470			470	470
Gan Assurances IARD	196			196	196
Gan Eurocourtage IARD	168			168	168
Activités financières, immobilières et autres sociétés d'assurance	177			177	177
Total France et Outre-mer	1 011			1 011	1 011
Valeur à la clôture	3 532	(199)	(206)	3 127	3 158



NOTE 3 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	686	1 334	2 020	678	1 121	1 799
Augmentation	2	74	76	3	241	244
Diminution	(1)	(16)	(17)		(28)	(28)
Ecart de conversion	(16)		(16)	5		5
Variation de périmètre						
Valeur brute à la clôture	671	1 392	2 063	686	1 334	2 020
Amortissements cumulés à l'ouverture	(192)	(950)	(1 142)	(142)	(800)	(942)
Augmentation	(21)	(84)	(105)	(46)	(155)	(201)
Diminution		8	8		5	5
Ecart de conversion	12		12	(4)		(4)
Variation de périmètre						
Amortissements cumulés à la clôture	(201)	(1 026)	(1 227)	(192)	(950)	(1 142)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(78)	(11)	(89)	(77)	(10)	(87)
Dépréciation durable comptabilisée					(1)	(1)
Dépréciation durable reprise						
Ecart de conversion	3		3	(1)		(1)
Variation de périmètre						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(75)	(11)	(86)	(78)	(11)	(89)
Valeur nette à l'ouverture	416	373	789	459	311	770
Valeur nette à la clôture	395	355	750	416	373	789

Les immobilisations incorporelles du groupe sont composées de deux rubriques :

- les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance
- les autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs des réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques.

Au global, la dotation annuelle aux amortissements des valeurs de portefeuille du groupe au cours du semestre représente une charge de 21 millions d'euros au 30 juin 2011.



Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.

Elles comprennent aussi, pour 27 millions d'euros au 30 juin 2011 (après amortissement de 8 millions d'euros) contre 35 millions d'euros au 31 décembre 2010, le montant estimé recouvrable de l'indemnité de résiliation prévue à l'article 26 de la loi du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites.

L'ANC a émis la recommandation n°2011-01 (publiée le 9 février 2011) qui conclut à la possibilité d'appliquer dans les comptes consolidés français et IFRS les modalités d'étalement de la constatation de l'impact de la réforme des retraites prévues par la loi n°2010-1330. Ces modalités s'exprimant sous la forme d'un simple plancher de constatation progressive de l'engagement, les modalités suivies par le Groupe s'inscrivent dans les limites permises et l'application de la recommandation n'aurait donc pas d'incidence sur le résultat de la période et les capitaux propres au 30 juin 2011. Les effets éventuels de présentation n'étant pas significatifs ceux-ci n'ont pas été retraités.



NOTE 4 – IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	3 859	404	4 263	4 062	506	4 568
Acquisitions	54	32	86	183	11	194
Variation de périmètre				5	(35)	(30)
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	7		7	15		15
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	4	(1)	3	(101)	(6)	(107)
Ecarts de conversion	(4)		(4)	1		1
Cessions	(135)	(6)	(141)	(306)	(72)	(378)
Valeur brute à la clôture	3 785	429	4 214	3 859	404	4 263
Amortissements cumulés à l'ouverture	(852)		(852)	(880)		(880)
Augmentation	(27)		(27)	(76)		(76)
Entrées de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles en UC						
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	(3)		(3)	28		28
Diminution	21		21	76		76
Amortissements cumulés à la clôture	(861)		(861)	(852)		(852)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(9)	(4)	(14)	(11)	(5)	(16)
Dépréciation durable comptabilisée						
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise				2	1	2
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(9)	(4)	(14)	(9)	(4)	(14)
Valeur nette à l'ouverture	2 998	400	3 397	3 171	501	3 672
Valeur nette à la clôture	2 915	425	3 340	2 998	400	3 398
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 325	735	7 060	6 305	732	7 037
Plus-values latentes	3 410	310	3 720	3 307	332	3 639

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires (notamment Silic) ainsi qu'à des impositions.

Les plus values latentes (immeubles et parts de SCI) y compris l'immobilier d'exploitation (voir note 5) revenant au Groupe s'élèvent à 1,80 milliard d'euros au 30 juin 2011 (nettes de participation aux bénéfices et d'impôts) contre 1,76 milliard d'euros au 31 décembre 2010.

Le tableau intègre également des immeubles sous contrat de crédit-bail pour un montant à la valeur nette comptable de 114 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 116 millions d'euros au 31 décembre 2010. La juste valeur de ces immeubles est estimée à 156 millions d'euros (soit un montant de plus-values latentes de 42 millions d'euros au 30 juin 2011, contre 40 millions d'euros au 31 décembre 2010).



NOTE 4.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2011						31.12.2010					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	3 708	76	3 783	430		430	3 776	83	3 858	404		404
Amortissements cumulés	(845)	(15)	(861)				(837)	(15)	(852)			
Dépréciation durable	(8)		(8)	(3)		(3)	(9)		(9)	(4)		(4)
Valeur nette à la clôture	2 854	60	2 914	426		426	2 930	68	2 998	401		401
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 196	129	6 325	735		735	6 162	143	6 305	733		733
Plus values latentes	3 342	69	3 411	309		309	3 232	75	3 307	332		332



NOTE 4.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE

NOTE 4.2.1 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2011					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	1 440	2 268	3 708	280	149	430
Amortissements cumulés	(314)	(531)	(845)			
Dépréciation durable	(4)	(4)	(8)	(1)	(3)	(3)
Valeur nette à la clôture	1 121	1 733	2 854	279	147	426
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 483	3 713	6 196	487	248	735
Plus values latentes	1 362	1 980	3 342	208	101	309

En millions d'euros	31.12.2010					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	1 518	2 258	3 776	251	153	404
Amortissements cumulés	(321)	(517)	(837)			
Dépréciation durable	(5)	(4)	(9)	(1)	(3)	(4)
Valeur nette à la clôture	1 193	1 737	2 930	250	151	401
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	2 485	3 677	6 162	487	246	733
Plus values latentes	1 292	1 940	3 232	236	95	332



NOTE 4.2.2 – IMMOBILIER DE PLACEMENT PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2011					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	26	50	76			
Amortissements cumulés	(7)	(8)	(15)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	19	42	60			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	53	76	129			
Plus values latentes	35	34	69			

En millions d'euros	31.12.2010					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	25	57	83			
Amortissements cumulés	(7)	(8)	(15)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	19	49	68			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	56	87	143			
Plus values latentes	37	38	75			



NOTE 5 – IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 500	77	1 576	1 337	73	1 410
Acquisitions	16	2	18	58		58
Entrées de périmètre						
Production immobilisée de l'exercice	19		19	30		30
Transfert de/vers les immeubles de placement	(4)	1	(3)	101	6	107
Ecart de conversion						
Cessions	(13)	(2)	(15)	(27)	(2)	(29)
Valeur brute à la clôture	1 519	78	1 595	1 500	77	1 576
Amortissements cumulés à l'ouverture	(328)		(328)	(276)		(276)
Augmentation	(19)		(19)	(35)		(35)
Entrées de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement	3		3	(28)		(28)
Diminution	4		4	11		11
Amortissements cumulés à la clôture	(340)		(340)	(328)		(328)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(3)	(5)	(8)	(3)	(5)	(8)
Dépréciation durable comptabilisée						
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(3)	(5)	(8)	(3)	(5)	(8)
Valeur nette à l'ouverture	1 169	72	1 240	1 058	68	1 126
Valeur nette à la clôture	1 176	73	1 247	1 169	72	1 240
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 599	101	1 700	1 598	99	1 697
Plus-values latentes	423	28	453	429	27	457



NOTE 5.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2011						31.12.2010					
	Immeubles			Parts SCI			Immeubles			Parts SCI		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Valeur brute	1 380	137	1 517	79		79	1 363	136	1 499	77		77
Amortissements cumulés	(323)	(16)	(339)				(312)	(16)	(328)			
Dépréciation durable	(2)		(2)	(6)		(6)	(2)		(2)	(6)		(6)
Valeur nette à la clôture	1 056	120	1 176	73		73	1 049	120	1 169	72		72
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 409	189	1 599	101		101	1 403	195	1 598	99		99
Plus values latentes	354	69	423	28		28	354	75	429	28		28



NOTE 5.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE

NOTE 5.2.1 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2011					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	691	689	1 380	23	56	79
Amortissements cumulés	(121)	(202)	(323)			
Dépréciation durable		(1)	(2)	(1)	(5)	(6)
Valeur nette à la clôture	569	487	1 056	22	52	73
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	706	704	1 409	32	70	101
Plus values latentes	136	217	354	10	18	28

En millions d'euros	31.12.2010					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	670	693	1 363	21	56	77
Amortissements cumulés	(111)	(201)	(312)			
Dépréciation durable	(1)	(1)	(2)	(1)	(5)	(6)
Valeur nette à la clôture	558	491	1 049	20	52	72
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	696	707	1 403	29	70	99
Plus values latentes	138	217	354	9	19	28



NOTE 5.2.2 – IMMEUBLES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2011					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	60	77	137			
Amortissements cumulés	(7)	(9)	(16)			
Dépréciation durable						
Valeur nette à la clôture	52	68	120			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	84	105	189			
Plus values latentes	32	37	69			

En millions d'euros	31.12.2010					
	Immeubles			Parts SCI		
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Total
Valeur brute	54	82	136			
Amortissements cumulés	(6)	(9)	(16)			
Dépréciation durable		(1)	(1)			
Valeur nette à la clôture	48	72	120			
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	80	114	195			
Plus values latentes	32	43	75			



NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC

En millions d'euros	30.06.2011	31.12.2010
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	73 029	71 840
Actifs évalués au coût amorti	573	566
Total placements financiers hors UC	73 602	72 406

Le total des placements financiers (hors immobilier, UC et dérivés) au 30 juin 2011 s'élève à 73 602 millions d'euros et présente une augmentation de 1 196 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010.

Le montant réinvesti issu de la trésorerie des titres mis en pension s'élève à 5 206 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 5 847 millions d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 6.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2011								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	10 722	406	11 128	9 914	384	10 298	(808)	(22)	(830)
Obligations et autres placements à revenu fixe	45 594	6 488	52 082	43 472	6 349	49 821	(2 122)	(139)	(2 261)
Autres placements	12	2	14	12	2	14			
Total actifs disponibles à la vente	56 328	6 896	63 224	53 398	6 735	60 133	(2 930)	(161)	(3 091)
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	134		134	134		134			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	1 292	155	1 447	1 292	155	1 447			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	153	27	180	153	27	180			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 024	57	3 081	3 024	57	3 081			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	5 190	39	5 229	5 190	39	5 229			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 808		2 808	2 808		2 808			
Autres placements classés en "trading"	2		2	2		2			
Autres placements classés en "held for trading"	2	13	15	2	13	15			
Total actifs de transaction	12 605	291	12 896	12 605	291	12 896			
Total placements évalués à la juste valeur	68 933	7 187	76 120	66 003	7 026	73 029	(2 930)	(161)	(3 091)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



Au 30 juin 2011, les plus et moins-values latentes non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs financiers de transaction s'établissent respectivement à -3 091 millions d'euros et +218 millions d'euros contre -2 790 millions d'euros et +138 millions d'euros au 31 décembre 2010.

La variation des moins-values latentes par rapport au 31 décembre 2010 s'explique principalement par l'évolution des indices boursiers pour la poche actions et par la hausse des spreads de crédit sur certains titres de dettes souveraines.

Le groupe a enregistré au 30 juin 2011 sur ses placements financiers évalués à la juste valeur une charge de dépréciation à caractère durable de 204 millions d'euros. Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 616 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 420 millions d'euros au 31 décembre 2010. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs d'assurance représentent 0,83% des placements du groupe.

Dans le but d'optimiser le rendement de ses actifs financiers, le groupe a poursuivi au cours du 1^{er} semestre 2011 son activité de mise en pension de titres obligataires. Ces opérations de mise en pension sont pratiquées sous 2 formes distinctes :

- Des mises en pension d'investissement : Au 30 juin 2011, le montant concerné est de 4 874 millions d'euros. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques. Ces fonds sont exclusivement constitués de titres euro-gouvernementaux notés AAA/AA et sont détenus en direct dans le cadre d'un mandat de gestion obligataire signé avec Groupama Asset Management.
- Des mises en pension de financement conjoncturel : Le montant au 30 juin 2011 est de 332 millions d'euros. Pour cette nature d'opération, la trésorerie est réinvestie sous différentes formes de placement.



En millions d'euros	31.12.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	10 854	414	11 268	9 832	398	10 230	(1 022)	(16)	(1 038)
Obligations et autres placements à revenu fixe	44 242	6 576	50 818	42 670	6 396	49 066	(1 572)	(180)	(1 752)
Autres placements	11	1	12	11	1	12			
Total actifs disponibles à la vente	55 107	6 991	62 098	52 513	6 795	59 308	(2 594)	(196)	(2 790)
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	129	1	130	129	1	130			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	1 205	145	1 350	1 205	145	1 350			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	215	28	243	215	28	243			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	3 269	86	3 355	3 269	86	3 355			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	4 554	16	4 570	4 554	16	4 570			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 881		2 881	2 881		2 881			
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"	3		3	3		3			
Total actifs de transaction	12 256	276	12 532	12 256	276	12 532			
Total placements évalués à la juste valeur	67 363	7 267	74 630	64 769	7 071	71 840	(2 594)	(196)	(2 790)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



NOTE 6.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ

NOTE 6.2.1 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2011											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	8 097	2 625		10 722	7 463	2 451		9 914	(634)	(174)		(808)
Obligations et autres placements à revenu fixe	40 099	5 495		45 594	38 014	5 458		43 472	(2 085)	(37)		(2 122)
Autres placements	1	11		12	11	1		12	10	(10)		
Total actifs disponibles à la vente	48 197	8 131		56 328	45 488	7 910		53 398	(2 709)	(221)		(2 930)
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	71	63		134	71	63		134				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	1 026	266		1 292	1 026	266		1 292				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	132	21		153	132	21		153				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 337	675	12	3 024	2 337	675	12	3 024				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	3 818	1 313	59	5 190	3 818	1 313	59	5 190				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 580	228		2 808	2 580	228		2 808				
Autres placements classés en "trading"		2		2		2		2				
Autres placements classés en "held for trading"	1	1		2	1	1		2				
Total actifs de transaction	9 965	2 569	71	12 605	9 965	2 569	71	12 605				
Total placements évalués à la juste valeur	58 162	10 700	71	68 933	55 453	10 479	71	66 003	(2 709)	(221)		(2 930)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



En millions d'euros	31.12.2010											
	Coût amorti net				Juste valeur ^(a)				Plus ou moins-values latentes brutes			
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Holding	Total
Actifs disponibles à la vente												
Actions et autres placements à revenu variable	8 138	2 716		10 854	7 310	2 522		9 832	(828)	(194)		(1 022)
Obligations et autres placements à revenu fixe	38 715	5 527		44 242	37 175	5 495		42 670	(1 540)	(32)		(1 572)
Autres placements		11		11		11		11				
Total actifs disponibles à la vente	46 853	8 254		55 107	44 485	8 028		52 513	(2 368)	(226)		(2 594)
Actifs de transaction												
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"	69	60		129	69	60		129				
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	914	291		1 205	914	291		1 205				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	126	36	53	215	126	36	53	215				
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	2 511	747	11	3 269	2 511	747	11	3 269				
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	3 691	863		4 554	3 691	863		4 554				
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"	2 629	252		2 881	2 629	252		2 881				
Autres placements classés en "trading"												
Autres placements classés en "held for trading"	1	2		3	1	2		3				
Total actifs de transaction	9 941	2 251	64	12 256	9 941	2 251	64	12 256				
Total placements évalués à la juste valeur	56 794	10 505	64	67 363	54 426	10 279	64	64 769	(2 368)	(226)		(2 594)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



NOTE 6.2.2 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR ACTIVITÉ – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2011								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	221	185	406	202	182	384	(19)	(3)	(22)
Obligations et autres placements à revenu fixe	3 133	3 355	6 488	3 042	3 307	6 349	(91)	(48)	(139)
Autres placements	1	1	2	1	1	2			
Total actifs disponibles à la vente	3 355	3 541	6 896	3 245	3 490	6 735	(110)	(51)	(161)
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	79	76	155	79	76	155			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	12	15	27	12	15	27			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	33	24	57	33	24	57			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"	38		38	38		38			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"									
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"		13	13		13	13			
Total actifs de transaction	162	128	290	162	128	290			
Total placements évalués à la juste valeur	3 517	3 669	7 186	3 407	3 618	7 025	(110)	(51)	(161)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



En millions d'euros	31.12.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Domage aux biens et respons.	Total
Actifs disponibles à la vente									
Actions et autres placements à revenu variable	217	197	414	204	194	398	(13)	(3)	(16)
Obligations et autres placements à revenu fixe	3 157	3 419	6 576	3 047	3 349	6 396	(110)	(70)	(180)
Autres placements		1	1		1	1			
Total actifs disponibles à la vente	3 374	3 617	6 991	3 251	3 544	6 795	(123)	(73)	(196)
Actifs de transaction									
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading"		1	1		1	1			
Actions et autres placements à revenu variable classés en "held for trading"	71	74	145	71	74	145			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading"	12	16	28	12	16	28			
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "held for trading"	43	43	86	43	43	86			
OPCVM de trésorerie classés en "trading"		16	16		16	16			
OPCVM de trésorerie classés en "held for trading"									
Autres placements classés en "trading"									
Autres placements classés en "held for trading"									
Total actifs de transaction	126	150	276	126	150	276			
Total placements évalués à la juste valeur	3 500	3 767	7 267	3 377	3 694	7 071	(123)	(73)	(196)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



NOTE 6.3 – PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR NATURE DE TITRES

En millions d'euros	30.06.2011								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	10 722	406	11 128	9 914	384	10 298	(808)	(22)	(830)
Actifs classés en "trading"	134		134	134		134			
Actifs classés en "held for trading"	1 292	155	1 447	1 292	155	1 447			
Total actions et autres placements à revenu variable	12 148	561	12 709	11 340	539	11 879	(808)	(22)	(830)
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	45 594	6 488	52 082	43 472	6 349	49 821	(2 122)	(139)	(2 261)
Actifs classés en "trading"	153	27	180	153	27	180			
Actifs classés en "held for trading"	3 024	57	3 081	3 024	57	3 081			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	48 771	6 572	55 343	46 649	6 433	53 082	(2 122)	(139)	(2 261)
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	5 190	39	5 229	5 190	39	5 229			
Actifs classés en "held for trading"	2 808		2 808	2 808		2 808			
Total OPCVM de trésorerie	7 998	39	8 037	7 998	39	8 037			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	12	2	14	12	2	14			
Actifs classés en "trading"	2		2	2		2			
Actifs classés en "held for trading"	2	13	15	2	13	15			
Total autres placements	16	15	31	16	15	31			
Total placements évalués à la juste valeur	68 933	7 187	76 120	66 003	7 026	73 029	(2 930)	(161)	(3 091)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.



En millions d'euros	31.12.2010								
	Coût amorti net			Juste valeur ^(a)			Plus ou moins-values latentes brutes		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Actions et autres placements à revenu variable									
Actifs disponibles à la vente	10 854	414	11 268	9 832	398	10 230	(1 022)	(16)	(1 038)
Actifs classés en "trading"	129	1	130	129	1	130			
Actifs classés en "held for trading"	1 205	145	1 350	1 205	145	1 350			
Total actions et autres placements à revenu variable	12 188	560	12 748	11 166	544	11 710	(1 022)	(16)	(1 038)
Obligations et autres placements à revenu fixe									
Actifs disponibles à la vente	44 242	6 576	50 818	42 670	6 396	49 066	(1 572)	(180)	(1 752)
Actifs classés en "trading"	215	28	243	215	28	243			
Actifs classés en "held for trading"	3 269	86	3 355	3 269	86	3 355			
Total obligations et autres placements à revenu fixe	47 726	6 690	54 416	46 154	6 510	52 664	(1 572)	(180)	(1 752)
OPCVM de trésorerie									
Actifs classés en "trading"	4 554	16	4 570	4 554	16	4 570			
Actifs classés en "held for trading"	2 881		2 881	2 881		2 881			
Total OPCVM de trésorerie	7 435	16	7 451	7 435	16	7 451			
Autres placements									
Actifs disponibles à la vente	11	1	12	11	1	12			
Actifs classés en "trading"									
Actifs classés en "held for trading"	3		3	3		3			
Total autres placements	14	1	15	14	1	15			
Total placements évalués à la juste valeur	67 363	7 267	74 630	64 769	7 071	71 840	(2 594)	(196)	(2 790)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.4 – PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Prêts	228	90	318	191	93	284
Dépôts	150	64	214	142	83	225
Autres	41		41	57		57
Prêts et créances	419	154	573	390	176	566
Total actifs évalués au coût amorti	419	154	573	390	176	566

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti s'élève à 3 millions d'euros contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

**NOTE 6.5 – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR**

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 publié par l'IASB en mars 2009, les instruments financiers actifs et passifs évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie en trois niveaux. Ceux-ci dépendent de l'utilisation ou non d'un modèle d'évaluation et des sources de données utilisées pour alimenter les modèles d'évaluation :

- le niveau 1 correspond à un prix coté sur un marché actif auquel l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation,
- le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (de niveau 1) ou déterminable à partir de prix observés,
- le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

La détermination du caractère actif ou pas d'un marché s'appuie notamment sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché ou le fait que les prix ne correspondent plus à des transactions suffisamment récentes.

en millions d'euros	30.06.2011				31.12.2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs disponibles à la vente								
Actions et autres placements à revenu variable	9 808	102	387	10 298	9 712	126	392	10 231
Obligations et autres placements à revenu fixe	46 761	847	2 212	49 820	48 107	758	201	49 066
Autres placements	4		10	14	2		10	12
Total actifs disponibles à la vente	56 573	949	2 609	60 132	57 822	884	603	59 309
Actifs de transaction								
Actions et autres placements à revenu variable classés en "trading" ou en "held for trading"	1 027		554	1 581	962	6	512	1 480
Obligations et autres placements à revenu fixe classés en "trading" ou en "held for trading"	3 082	74	105	3 261	3 398	118	82	3 597
OPCVM de trésorerie classés en "trading" ou en "held for trading"	8 037			8 037	7 450		1	7 451
Autres placements	15		2	17			2	2
Total actifs de transaction	12 161	74	661	12 896	11 810	124	597	12 531
Sous-total des placements financiers hors UC	68 734	1 023	3 270	73 028	69 632	1 008	1 200	71 840
Placements de contrats en UC	2 889	102	682	3 673	2 912	152	599	3 663
Instruments dérivés actifs et passifs		(108)	18	(90)		(120)	(17)	(137)
Total actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	71 623	1 017	3 970	76 611	72 543	1 041	1 781	75 365

S'agissant des placements de contrats en UC, le risque est supporté par les assurés.

Les instruments dérivés figurant à l'actif s'élèvent à 113 millions d'euros et les instruments dérivés figurant au passif du bilan sont de 203 millions d'euros au 30 juin 2011. Ces instruments sont principalement classés en niveau 2.



Les mouvements intervenus vers le niveau 3 sur le 1^{er} semestre 2011 concernent principalement les titres de dette souveraine grecque pour 2 106 millions d'euros (cf note 6.6).

Au-delà des instruments financiers actifs et passifs décrits dans le tableau, le groupe a enregistré dans ses passifs techniques des contrats financiers en juste valeur sans participation discrétionnaire. Ceux-ci représentent un montant de 57 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 116 millions d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 6.6 – TITRES DE DETTE SOUVERAINE GRECQUE

En millions d'euros	30/06/2011								
	Échéance	Prix de revient actualisé brut	PDD brute	Prix de revient actualisé net de PDD	Juste valeur	Plus ou moins valeurs latentes brutes	PDD nettes de PB et d'IS	Moins-values latentes nettes de PB et d'IS	Niveau de hiérarchie
Grèce	inférieure ou égale à 2014	218	(46)	172	172		(26)		niveau 3
	entre 2015 et 2020	624	(141)	484	484		(63)		niveau 3
	supérieure ou égale à 2021	2 340		2 340	1 450	(890)		(159)	niveau 3
	Total	3 183	(187)	2 996	2 105	(890)	(88)	(159)	

L'absence de liquidité du marché secondaire de la dette grecque a conduit le groupe à adopter une valorisation selon une approche de valorisation basée sur un modèle. Des signes de très forte réduction du marché secondaire de la dette grecque depuis mai 2010, date du premier plan de soutien à la Grèce, ont pu être observés. Le groupe estime que la perte totale de liquidité du marché déjà latente depuis cette période est caractérisée par l'arrêt des interventions de la BCE depuis le 25 mars 2011.

Depuis cette date, le groupe a étudié les critères qualifiant l'inactivité des marchés (volumes, écartements des « spreads acheteur/vendeur », positions des courtiers,...) et considère que le marché de la dette grecque n'est plus actif.

Les dettes souveraines grecques détenues par le groupe sont donc valorisées depuis cette date selon une approche basée sur un modèle, et sont classées en niveau 3, selon l'approche IFRS 7 de classification par niveau de liquidité des actifs.

La modélisation s'appuie sur une projection des flux attendus en intégrant notamment une probabilité de recouvrabilité de ces flux correspondant à un instrument de dette noté à un niveau proche d'une qualification « défaut sélectif ».

L'annonce du second plan d'aide à la Grèce, bien que postérieure à la date d'arrêt, conduit le groupe à réviser son appréciation sur la dette grecque dans les comptes au 30 juin 2011, dans la mesure où la situation était déjà existante à cette date.

S'agissant des titres de maturité antérieure à 2020 faisant l'objet du plan, il convient de considérer que:

- les valorisations issues de ce plan reflètent une valeur économique consensuelle du marché. Elles doivent donc être retenues pour comptabiliser au bilan ces actifs. Les paramètres du modèle sont ainsi ajustés pour refléter cette décote de 21% par rapport à la valeur au pair.
- la renonciation aux flux de trésorerie contractuels relatifs aux titres existants (acceptée en raison de la situation financière compromise de l'État grec dans le cadre de la participation au plan de soutien dans son volet privé) se traduit par une dépréciation équivalente dans les comptes IFRS (avec incidence au compte de résultat), soit -21% par rapport à leur valeur au pair.

S'agissant des titres de maturité supérieure à 2020 (exclus du plan), il convient de considérer que:

- les valorisations issues du modèle ne doivent pas être ajustées, ce qui se traduit par une décote de l'ordre de 38% par rapport à leur prix de revient ;
- après prise en considération des différents aspects du plan, fonds publics, participation du secteur privé, profil de la dette grecque après rééchelonnement, il n'y a pas à ce jour d'évidence que le recouvrement des flux de trésorerie futurs correspondant à ces titres est compromis. En conséquence, ils n'ont pas à être dépréciés au titre du risque de contrepartie.



Le groupe ne détient pas de manière significative d'actifs obligataires émis par des émetteurs semi-publics ou privés grecs.

L'effet de la moins-value latente obligataire et de la dépréciation enregistrée est intégré dans le test global de recouvrabilité de la PBDA.

NOTE 6.7 – TITRES DE DETTES SOUVERAINES IRLANDAISE ET PORTUGAISE

S'agissant du Portugal et de l'Irlande, qui ont tous deux fait l'objet d'un plan d'aide européen et du FMI, le groupe considère qu'il n'y a pas d'indicateur de dépréciation objective au 30 juin 2011.

Le groupe détient en valeur de marché 56 millions d'euros de titres de dette souveraine irlandaise. Il s'agit principalement de titres de maturité comprise entre 2016 et 2020.

En valeur de marché, la détention du groupe en titres de dette souveraine portugaise s'établit à 787 millions d'euros et porte principalement sur des maturités postérieures à 2020.

NOTE 6.8 – PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

En millions d'euros	30.06.2011				31.12.2010			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾
Bolloré Investissement	4,31%	130	182	52	4,31%	130	172	42
Société Générale	4,12%	1 766	1 298	(468)	4,25%	1 765	1 311	(454)
Lagardère	2,01%	99	76	(23)	2,01%	100	82	(18)
Veolia Environnement	5,43%	794	549	(245)	5,68%	795	620	(175)
Saint Gobain	1,90%	442	455	13	1,92%	443	396	(47)
Eiffage	6,73%	205	276	71	6,73%	205	205	
Sociétés Françaises		3 436	2 836	(600)		3 438	2 786	(652)
Mediobanca	4,93%	493	296	(197)	4,93%	493	288	(205)
OTP Bank	8,28%	630	520	(110)	8,28%	629	432	(164)
Sociétés Étrangères		1 123	816	(307)		1 122	720	(369)
Total des placements significatifs dans des sociétés non consolidées		4 559	3 652	(907)		4 560	3 506	(1 021)

(1) La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les titres présentés dans cette note correspondent exclusivement aux titres qualifiés de « titres stratégiques » dont le traitement en matière de dépréciation est indiqué au point 3.2.1 des principes comptables.

Comme rappelé à ce point 3.2.1, les titres stratégiques sont ceux pour lesquels le groupe exerce sa détention sur le long terme. Ils sont caractérisés par une représentation du groupe dans leurs instances de gouvernance ou des relations contractuelles importantes et durables ou un niveau de participation significatif dans le capital (en valeur absolue ou relative), sans pour autant qu'une influence notable soit exercée.

**NOTE 7 – PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC**

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Titres à revenu variable et assimilés		7	7		12	12
Obligations	97	656	752	25	641	665
Parts d'OPCVM d'actions	2 481	53	2 534	2 581	56	2 637
Parts d'OPCVM obligataires et autres	46	78	124	49	85	133
Autres placements		155	155		120	120
Sous-total placements financiers en UC	2 624	949	3 573	2 655	914	3 569
Immobilier de placement en UC	101		101	94		94
Sous-total immobilier de placement en UC	101		101	94		94
TOTAL	2 725	949	3 673	2 749	914	3 663

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.



NOTE 8 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES

En millions d'euros	30.06.2011					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	108	(179)			108	(179)
Options	3	(1)			3	(1)
Contrats à terme de devises	2	(1)			2	(1)
Autres		(22)				(22)
Total	113	(203)			113	(203)

En millions d'euros	31.12.2010					
	France		International		Total	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	97	(232)			97	(232)
Options	27				27	
Contrats à terme de devises		(3)				(3)
Autres	1	(25)		(2)	1	(27)
Total	125	(260)		(2)	125	(262)

Les contrats de swaps, bien que non documentés selon les normes IFRS, comme des contrats de couverture, visent principalement à protéger de manière macro le portefeuille obligataire contre une hausse des taux. Il en est de même pour les options.

**NOTE 9 – EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE****NOTE 9.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banques centrales, CCP	28		28	46		46
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 129		1 129	1 361		1 361
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	360		360	225		225
Prêts et créances sur les établissements de crédit	617		617	290		290
Prêts et créances sur la clientèle	1 624	(27)	1 596	1 232	(28)	1 204
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	366		366	302		302
Immeubles de placement						
Total emplois des activités du secteur bancaire	4 124	(27)	4 096	3 456	(28)	3 429

Suivi des titres reclassés en 2008 de la catégorie « Trading » à la catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » :

Conformément à l'amendement d'IAS 39 adopté le 15 octobre 2008, un reclassement de la catégorie « Trading » à la catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » d'un portefeuille d'obligations bancaires à taux révisable a eu lieu en 2008.

La perte liée à la variation de valeur s'élèverait à 4,7 millions d'euros si ces actifs n'avaient pas été reclassés. La juste valeur de ces actifs est de 113 millions d'euros au 30 juin 2011.

La variation des emplois du secteur bancaire s'explique notamment par la mise en œuvre d'opérations de pension avec la clientèle, qui entraîne la progression mécanique des emplois de l'ordre de 360 millions d'euros, ainsi que par le développement de l'activité de crédits (notamment immobiliers).

NOTE 9.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2011	31.12.2010
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	888	1 028
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit	406	48
Dettes envers la clientèle	2 428	1 992
Dettes représentées par des titres	51	5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total des ressources des activités du secteur bancaire	3 773	3 073



NOTE 10 – INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

En millions d'euros	30.06.2011		31.12.2010	
	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat
Günes Sigorta	37	(4)	44	(6)
Socomie	(1)		(1)	
Star	80		86	5
La Banque Postale IARD	94	(4)	98	(4)
Cegid	76	2	76	5
Total Investissements dans les entreprises associées	286	(6)	303	0



NOTE 11 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

En millions d'Euros	30.06.2011			31.12.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie						
Provisions pour primes non acquises	39	63	102	31	44	74
Provisions pour sinistres à payer	691	174	866	743	197	940
Autres provisions techniques	156	4	159	146	7	153
Total	886	241	1 127	921	247	1 168
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie						
Provisions d'assurance vie	15	31	46	10	31	41
Provisions pour sinistres à payer	3	7	10	3	6	9
Provisions pour participation aux bénéfices	9		9	10		10
Autres provisions techniques						
Total	27	38	65	23	37	60
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers	2		2	2		2
Total part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	915	279	1 194	946	284	1 230

**NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE****NOTE 12.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE**

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Participation aux bénéfices différée active	1 845	141	1 986	1 590	128	1 718
Total participation aux bénéfices différée active	1 845	141	1 986	1 590	128	1 718

La participation aux bénéfices différée active provient essentiellement des moins-values latentes en application du principe de la comptabilité reflet.

Sur les principales entités, les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet au 30 juin 2011 restent inchangés en France par rapport au 31 décembre 2010.

Un test de recouvrabilité a été réalisé permettant de démontrer la capacité du groupe à imputer le montant de la participation aux bénéfices différée active sur les participations futures des assurés.

Le test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active mentionné dans les principes du groupe vise à démontrer que les participations qui seront servies aux assurés dans le futur permettent d'absorber les moins-values latentes des actifs de placement en tenant compte des incidences probables sur le comportement des assurés selon un environnement financier considéré comme raisonnable.

Le groupe a procédé à un test de projection des rendements futurs pour lesquels les taux de réinvestissement des obligations d'Etat (OAT) se situent à 4,20% en 2012 et 4,50% en 2013 et au-delà.

Le groupe peut justifier de la recouvrabilité de sa participation différée active dans la mesure où il a la capacité à servir une participation aux bénéfices en ligne avec les conditions de taux à 10 ans tout en prélevant la marge financière, et ce sans déclencher de rachats significatifs.

NOTE 12.2 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	12		12	18		18
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers						
Total participation aux bénéfices différée passive	12		12	18		18

**NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES ACTIFS****NOTE 13.1 – ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE**

En millions d'euros	30.06.2011	31.12.2010
Impôts différés issus des décalages temporaires		
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (nets de participation aux bénéfices différée)	12	(54)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(54)	(52)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(150)	(125)
Autres différences sur retraitements de consolidation	50	48
Frais d'acquisition non-vie reportés	(79)	(64)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	388	420
Plus-values en sursis d'imposition	(8)	(8)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	25	31
Couverture de change	31	22
Autres différences temporaires fiscales	15	19
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	230	237
Reconnaissance des actifs d'impôts sur les déficits ordinaires	46	33
Impôts différés enregistrés au bilan	277	270
dont actif	613	571
dont passif	(336)	(301)

Le montant des actifs non constatés s'élève au 30 juin 2011 à 119 millions d'euros contre 116 millions d'euros au 31 décembre 2010. La variation provient des activités bancaires du groupe, le stock de déficit non activé des filiales internationales étant inchangé au 30 juin 2011.

**NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE****NOTE 14.1 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE ACCEPTEE – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2011						31.12.2010	
	France			International			Total	Total
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette		
Primes acquises non émises	1 034		1 034	81		81	1 114	1 030
Assurés, intermédiaires et autres tiers	2 478	(38)	2 440	720	(85)	635	3 075	1 727
Comptes courants coassureurs et autres tiers	52	(1)	51	96	(29)	68	118	88
Comptes courants cédants et rétrocedants	416	(1)	415	10	(1)	9	424	235
Total	3 979	(40)	3 939	906	(115)	792	4 731	3 080

L'évolution du poste « Assurés, intermédiaires et autres tiers » est principalement liée au mode de quittance des primes, qui n'est pas linéaire sur l'exercice comptable.



NOTE 15 – AUTRES CREANCES

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010
	Valeurs brutes	Provisions	Total	Total
Intérêts courus non échus	919		919	952
Personnel débiteur	20		20	25
Organismes sociaux	5		5	10
Débiteurs divers	1 470	(102)	1 368	1 052
Autres créances	580		580	402
Total	2 994	(102)	2 892	2 441

NOTE 15.1 – AUTRES CREANCES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2011				31.12.2010			
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Intérêts courus non échus	919			919	952			952
Personnel débiteur	20			20	25			25
Organismes sociaux	5			5	10			10
Débiteurs divers	1 170	174	24	1 368	863	149	39	1 052
Autres créances	580			580	402			402
Total	2 693	174	24	2 892	2 253	149	39	2 441

NOTE 15.2 – AUTRES CREANCES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Intérêts courus non échus	808	111	919	820	131	952
Personnel débiteur	18	2	19	21	5	25
Organismes sociaux	5		5	10		10
Débiteurs divers	1 230	137	1 368	928	124	1 052
Autres créances	515	65	580	354	48	402
Total	2 575	316	2 892	2 133	308	2 441



NOTE 16 – TRESORERIE

NOTE 16.1 – TRESORERIE PORTEE A L'ACTIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2011	31.12.2010
France	840	647
International	496	490
Total	1 336	1 137

NOTE 16.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2011				31.12.2010			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	490	52		542	459	51		510
Total	490	52		542	459	51		510

En millions d'euros	30.06.2011			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	542		490	52
Total	542		490	52

**NOTE 17 – CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES****NOTE 17.1 – CONTRAINTES REGLEMENTAIRES LIEES AU CAPITAL DES ENTREPRISES D'ASSURANCE**

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

L'ensemble de ces contraintes et ratios réglementaires est respecté par le groupe.

NOTE 17.2 – INCIDENCE DES OPERATIONS AVEC LES SOCIETAIRES**➤ Variation des capitaux propres du groupe au cours du 1^{er} semestre 2011**

Au cours du 1^{er} semestre 2011, aucune opération n'a eu une incidence sur le capital et les primes d'émission.

➤ Traitement comptable des titres supersubordonnés émis le 10 octobre 2007

En date du 10 octobre 2007, Groupama a émis un emprunt obligataire perpétuel d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros au taux d'intérêt fixe de 6,298%. Cet emprunt comporte en outre des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « *step-up* » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu des conditions propres à l'émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

**NOTE 17.3 – RESERVES LIEES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES**

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2011	31.12.2010
Plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(3 091)	(2 790)
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance de la personne	(2 819)	(2 491)
dont plus ou moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente affectées à l'assurance dommage aux biens	(272)	(299)
Comptabilité reflet	2 282	2 005
Cash flow hedge et autres variations	(123)	(162)
Impôts différés	70	36
Part des minoritaires	35	42
Réserve de réévaluation - part du Groupe	(825)	(869)

Le montant de l'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus-values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 1,72 %).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de – 123 millions d'euros se décompose comme suit :

- - 104 millions au titre de la réserve de réévaluation de cash flow hedge qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en oeuvre par le Groupe ;
- - 19 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge.

La hausse des moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente est principalement liée aux conditions de marché toujours difficiles notamment sur les obligations souveraines des pays d'Europe du Sud. Cette variation est néanmoins différente entre le portefeuille affecté en assurance de la personne et le portefeuille affecté en assurance dommage aux biens ; ce qui explique la variation de la comptabilité reflet.



NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30.06.2011						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	290	133	423	92	66	158	581
Variations de périmètre et changements de méthodes comptables	2		2				2
Dotations de l'exercice	10	13	23	3	9	12	35
Reprises de l'exercice	(15)	(28)	(43)	(5)	(14)	(19)	(62)
Variations de change				(3)	(1)	(4)	(4)
Solde à la clôture	287	118	405	87	60	147	552

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

En millions d'euros	31.12.2010						
	France			International			Total
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	
Solde à l'ouverture	271	155	426	98	57	155	581
Variations de périmètre et changements de méthodes comptables	11	4	15				15
Dotations de l'exercice	53	46	99	10	23	33	132
Reprises de l'exercice	(45)	(72)	(117)	(18)	(14)	(32)	(149)
Variations de change				2		2	2
Solde à la clôture	290	133	423	92	66	158	581

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice au groupe compte tenu des litiges en cours

**NOTE 19 – DETTES DE FINANCEMENT****NOTE 19.1 – DETTES DE FINANCEMENT – PAR ECHEANCE**

En millions d'euros	30.06.2011				31.12.2010			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes subordonnées			1 245	1 245			1 245	1 245
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance			1 245	1 245			1 245	1 245
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres		2	154	156	1		154	155
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	223	935	362	1 520	223	835	384	1 442
Total dettes de financement	223	937	1 761	2 922	223	835	1 783	2 842

L'endettement externe du groupe augmente de près de 80 millions d'euros. Cette variation provient des dettes de financement envers le secteur bancaire qui enregistrent une augmentation nette de 79 millions d'euros provenant principalement de la société SILIC.

**NOTE 19.2 – DETTES DE FINANCEMENT - PAR DEVISE ET PAR TAUX**

En millions d'euros	30.06.2011			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	1 245		1 245	
Dettes de financement représentées par des titres	156		156	
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1 502	18	1 307	214
Total	2 904	18	2 708	214

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- Un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 495 millions d'euros.
 - Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année.
 - Le paiement des intérêts est soumis à des conditions particulières, et notamment de solvabilité : une marge de solvabilité inférieure à 150% stoppe le paiement des intérêts aux porteurs. Néanmoins, le paiement des intérêts ne peut être considéré comme discrétionnaire.

Au 30 juin 2011, la cotation de cette émission s'établit à 70.54% contre 77% au 31 décembre 2010. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

- Un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en octobre 2009 par Groupama SA pour un montant de 750 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

 - la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
 - une clause offre la possibilité à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
 - une clause permet de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.
 - Le paiement des intérêts est soumis à des conditions particulières, et notamment de solvabilité : une marge de solvabilité inférieure à 100% stoppe le paiement des intérêts aux porteurs. Néanmoins, le paiement des intérêts ne peut être considéré comme discrétionnaire.

Au 30 juin 2011, la cotation de cette émission s'établit à 89.48% contre 98% au 31 décembre 2010.

Compte tenu des conditions propres à chacune des émissions et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, ces emprunts sont considérés comme des passifs financiers et non comme des instruments de capitaux propres. Ils sont donc comptabilisés dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » correspond principalement :

- aux emprunts détenus dans le cadre du financement des programmes immobiliers du groupe. Le montant de cette dette au 30 juin 2011 s'établit à 1 319 millions d'euros contre 1 241 millions d'euros au 31 décembre 2010,
- à l'utilisation d'un crédit syndiqué pour un montant au 30 juin 2011, identique à celui du 31 décembre 2010, soit 201 millions d'euros.

La dette de financement représentée par des titres est relative à l'émission d'ORNANE effectuée par la foncière SILIC.

**NOTE 20 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE****NOTE 20.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE - PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	27 625	1 951	29 575	27 142	1 960	29 102
Provisions pour sinistres à payer	501	85	586	506	103	609
Provisions pour participation aux bénéficiaires	396	16	412	429	18	447
Autres provisions techniques	22	9	31	22	10	32
Total Assurance vie	28 544	2 061	30 605	28 099	2 090	30 190
Provisions pour primes non acquises	3 190	1 468	4 658	1 035	1 395	2 431
Provisions pour sinistres à payer	9 378	3 019	12 397	9 480	3 123	12 603
Autres provisions techniques	3 471	82	3 553	3 203	89	3 292
Total Assurance non-vie	16 039	4 569	20 608	13 718	4 608	18 325
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 958	889	3 847	2 948	792	3 740
Total Provisions techniques brutes	47 541	7 519	55 060	44 765	7 490	52 255

L'augmentation des passifs techniques des contrats d'assurance de 2 805 millions d'euros concerne principalement les entités françaises (2 776 millions d'euros) et les provisions techniques Non Vie (2 283 millions d'euros).

Les provisions techniques Vie augmentent, quant à elles, de 415 millions d'euros tandis que les provisions des contrats en UC augmentent de 108 millions d'euros.

Les principales variations concernent les provisions pour primes non acquises (+ 2 227 millions d'euros sur l'ensemble du périmètre) en raison du quittance des primes de l'exercice au 1er janvier.

L'augmentation des provisions d'assurance vie des contrats en UC provient essentiellement des activités à l'international.

Les tests d'adéquation des passifs menés au 30 juin 2011 se sont avérés satisfaisants et n'ont conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

**NOTE 20.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE****NOTE 20.2.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – FRANCE**

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	27 625		27 625	27 142		27 142
Provisions pour sinistres à payer	501		501	506		506
Provisions pour participation aux bénéfices	396		396	429		429
Autres provisions techniques	22		22	22		22
Total Assurance vie	28 544		28 544	28 099		28 099
Provisions pour primes non acquises	733	2 456	3 189	116	919	1 035
Provisions pour sinistres à payer	946	8 433	9 379	789	8 690	9 479
Autres provisions techniques	2 226	1 245	3 471	2 253	949	3 202
Total Assurance non vie	3 905	12 134	16 039	3 158	10 558	13 716
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 958		2 958	2 948		2 948
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	35 407	12 134	47 541	34 205	10 558	44 763



NOTE 20.2.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE PAR ACTIVITE – INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions d'assurance vie	1 951		1 951	1 960		1 960
Provisions pour sinistres à payer	85		85	103		103
Provisions pour participation aux bénéfices	16		16	18		18
Autres provisions techniques	9		9	10		10
Total Assurance vie	2 061		2 061	2 091		2 091
Provisions pour primes non acquises	135	1 333	1 468	113	1 283	1 396
Provisions pour sinistres à payer	152	2 867	3 019	122	3 001	3 123
Autres provisions techniques	20	62	82	10	79	89
Total Assurance non vie	307	4 262	4 569	245	4 363	4 608
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	889		889	792		792
Total Provisions techniques brutes relatives à des contrats d'assurance	3 257	4 262	7 519	3 128	4 363	7 491

**NOTE 21 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS**

En millions d'euros	30.06.2011	31.12.2010
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	22 477	22 184
Provisions des contrats en UC	160	158
Provisions pour sinistres à payer	249	259
Provisions pour participation aux bénéfices	376	449
Autres provisions techniques	1	
Total	23 263	23 050
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	6	6
Provisions des contrats en UC	57	116
Provisions pour sinistres à payer		
Provisions pour participation aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	63	122
Total passifs relatifs à des contrats financiers	23 326	23 172

NOTE 21.1 – PASSIFS RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS (HORS UC) PAR SEGMENT OPERATIONNEL

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Provisions techniques brutes de réassurance						
Provisions des contrats financiers vie	21 152	1 331	22 483	20 846	1 345	22 191
Provisions pour sinistres à payer	241	8	249	249	10	259
Provisions participation aux bénéfices	373	2	376	446	2	449
Autres provisions techniques		1	1			
Total Provisions techniques brutes de réassurance	21 766	1 342	23 109	21 541	1 357	22 899

**NOTE 22 – AUTRES DETTES****NOTE 22.1 – AUTRES DETTES – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2011			31.12.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Personnel créditeur	320	7	326	285	7	291
Organismes sociaux	212	12	223	203	11	214
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 963	77	6 040	6 006	79	6 084
Créditeurs divers	1 086	121	1 208	631	108	739
Autres dettes	367	50	417	330	46	375
Total	7 948	266	8 214	7 454	251	7 704

Le poste "autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" est stable par rapport au 31 décembre 2010. Ce poste comprend, essentiellement, de la dette de la mise en pension de titres obligataires, qui s'élève à 5 780 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 5 879 millions d'euros au 31 décembre 2010.

NOTE 22.2 – AUTRES DETTES – PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2011				31.12.2010			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Personnel créditeur	313		13	326	278		13	291
Organismes sociaux	223			223	214			214
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5 877	65	99	6 040	5 959	54	71	6 084
Créditeurs divers	1 185	13	9	1 208	716	14	9	739
Autres dettes	417			417	375			375
Total	8 015	78	121	8 214	7 542	68	94	7 704



NOTE 23 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 23.1 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2010 proforma			30.06.2010		
	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total	France	Inter-national	Total
Epargne retraite individuelle	1 775	265	2 041	2 219	316	2 535	2 219	316	2 535
Prévoyance individuelle	425	67	492	422	59	481	422	59	481
Santé individuelle	1 092	76	1 168	1 088	59	1 147	1 088	59	1 147
Autres	84		84	86		86	86		86
Assurance de la personne individuelle	3 376	409	3 785	3 816	434	4 250	3 816	433	4 249
Epargne retraite collective	139	32	171	145	50	195	145	51	196
Prévoyance collective	270	59	328	262	52	314	262	45	307
Santé collective	248	69	317	247	50	297	247	50	297
Autres	184		184	188		188	188	7	195
Assurance de la personne collective	839	160	1 000	842	153	994	842	154	995
Assurance de la personne	4 215	570	4 785	4 658	587	5 244	4 658	587	5 244
Automobile	1 164	956	2 120	1 094	947	2 041	1 094	944	2 038
Autres véhicules	99		99	97		97	97		97
Habitation	681	237	918	644	226	870	644	236	880
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	312	21	333	295	20	315	295	20	315
Construction	183		183	178		178	178		178
Particuliers et professionnels	2 440	1 213	3 653	2 309	1 192	3 501	2 309	1 200	3 508
Flottes	359	64	423	341	66	407	341	66	407
Dommages aux biens entreprises et collectivités	555	208	763	554	208	762	554	200	754
Entreprises et collectivités	913	272	1 186	895	274	1 169	895	266	1 161
Risques agricoles	430	102	532	424	69	493	424	67	491
Risques climatiques	145		145	114		114	114		114
TMA	206		206	198		198	198		198
Métiers agricoles	781	102	883	737	69	805	737	67	803
Autres métiers	434	74	508	421	71	492	421	74	495
Assurance de biens et responsabilité	4 569	1 661	6 230	4 361	1 607	5 968	4 361	1 607	5 968
Total	8 784	2 231	11 015	9 019	2 193	11 212	9 019	2 193	11 212

La colonne 30.06.2010 proforma a été rendue nécessaire car la ventilation du chiffre d'affaires par métier à l'International a évolué. La répartition assurance de personnes – assurance de biens et responsabilité n'est toutefois pas affectée.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Assurance de personnes
 - Reclassement de « Autres métiers de l'assurance collective » vers « prévoyance collective » (7 millions d'euros – Roumanie)
 - Reclassement de « retraite collective » vers « retraite individuelle » (1 million d'euro – Grèce)
- Assurance de biens et responsabilité
 - Reclassement de « Autres métiers assurance de biens et responsabilité » vers « Automobile de tourisme » (2 millions d'euros – Grèce)
 - Reclassement de « Habitation » vers « Dommages aux entreprises » (8 millions d'euros – Roumanie) et « Risques agricoles » (2 millions d'euros – Roumanie).

**NOTE 23.2 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE**

En millions d'euros	30.06.2011					30.06.2010				
	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Assurance Biens et Resp.	Activités financières	Total	Part %
France	4 215	4 568	147	8 930	80%	4 658	4 361	132	9 152	81%
Europe du Sud Est	263	822		1 085	10%	267	739		1 006	9%
Europe du Sud Ouest	142	403		545	5%	170	415		585	5%
PECO	114	211		324	3%	101	228		329	3%
Grande Bretagne	51	226		276	2%	49	224		273	2%
Total	4 785	6 229	147	11 161	100%	5 245	5 968	132	11 345	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France
- Europe du Sud Ouest : Espagne, Portugal et Tunisie
- Europe du Sud Est : Italie, Grèce et Turquie
- Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie
- Grande Bretagne

Le chiffre d'affaires combiné en France est en diminution sous l'effet du retrait enregistré en assurance de la personne, en lien avec le contexte économique. L'assurance de biens et responsabilité progresse quant à elle fortement.

La croissance du chiffre d'affaires de l'International est portée par l'Europe du Sud Est et la Grande-Bretagne.

NOTE 23.3 – ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2010		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	22		22	12		12
Commissions (produits)	33	72	105	33	75	109
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16		16	10		10
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente		1	1	1		1
Produits des autres activités		3	3		1	1
Eléments bancaires contribuant au chiffre d'affaires	71	76	147	56	76	132

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement.

**NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION****NOTE 24.1 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Revenus des placements	1 570	204	1 774	1 427	209	1 636
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 223	189	1 412	1 072	199	1 271
Gains sur les opérations de change	20	11	31	33	6	39
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	86	3	89	90	2	92
Revenus des immeubles	241	1	242	231	2	233
Autres produits des placements						
Charges des placements	(325)	(33)	(358)	(394)	(26)	(420)
Intérêts reçus des réassureurs	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(2)
Pertes sur les opérations de change	15	(10)	5	(103)	(7)	(111)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(55)	(12)	(67)	(49)	(10)	(59)
Amortissements et provisions sur immeubles	(57)	(1)	(58)	(55)	(1)	(56)
Charges de gestion	(227)	(9)	(236)	(185)	(8)	(193)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissements	189	29	218	204	24	228
Détenus à des fins de transaction	38	6	44	(13)	5	(8)
Disponibles à la vente	40	12	52	194	16	210
Détenus jusqu'à l'échéance						
Autres	111	11	122	23	3	27
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	43	6	49	(103)	(4)	(107)
Détenus à des fins de transaction	63	2	65	(21)	(3)	(24)
Dérivés	5	1	6	(135)		(135)
Ajustements ACAV	(25)	3	(22)	53	(1)	52
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(122)	(82)	(204)	(5)	(7)	(12)
Disponibles à la vente	(122)	(82)	(204)	(5)	(7)	(11)
Détenus jusqu'à l'échéance						
Créances et prêts				(1)		(1)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 355	124	1 479	1 129	197	1 326



NOTE 24.2 – PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)

En millions d'euros	30.06.2011					30.06.2010				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	243	122			365	233	27			260
Actions	215	(63)			152	138	43	(4)		177
Obligations	1 196	96	(14)		1 278	1 084	142	(33)		1 193
OPCVM actions	22	2	33		57	21	37			58
OPCVM : trésorerie des titres mis en pension		26	4		30					
Autres OPCVM de trésorerie		9	3		12					
OPCVM obligations	5	3	41		49	20		13		33
Intérêts sur dépôts espèces	8				8	9				9
Autres produits des placements	85	22	4	(203)	(92)	131	(21)	(134)	(12)	(36)
Produits des placements	1 774	217	71	(203)	1 859	1 636	228	(158)	(12)	1 694
Frais internes et externes de gestion	(218)				(218)	(180)				(180)
Autres charges des placements	(140)				(140)	(240)				(240)
Charges des placements	(358)				(358)	(420)				(420)
Produits financiers nets de charges	1 416	217	71	(203)	1 501	1 216	228	(158)	(12)	1 274
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			61		61			102		102
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(83)		(83)			(50)		(50)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 416	217	49	(203)	1 479	1 216	228	(106)	(12)	1 326

Les produits des placements nets de charges de gestion augmentent de 153 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par :

- L'augmentation des revenus financiers de 138 millions d'euros, dont 112 millions d'euros sur les obligations,
- L'augmentation de la variation de juste valeur de 155 millions d'euros, dont - 74 millions d'euros sur les valeurs représentatives des contrats en UC, + 90 millions d'euros sur les actifs de transaction et + 141 millions d'euros sur les instruments dérivés,
- Une variation des dépréciations pour un montant de - 191 millions d'euros portant principalement sur les titres classés en actifs disponibles à la vente (cf note 6.3) et principalement sur la dépréciation des dettes souveraines grecques,
- La diminution nette des plus values réalisées de 11 millions d'euros, dont une augmentation de 95 millions sur les immeubles et une diminution de 106 millions d'euros pour les valeurs mobilières,
- La diminution de 62 millions d'euros des charges de placements



NOTE 24.2.1 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) – FRANCE

En millions d'euros	30.06.2011					30.06.2010				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	241	111			352	231	23			254
Actions	208	(67)			141	131	35	(4)		162
Obligations	1 024	83	(15)		1 092	909	133	(30)		1 012
OPCVM actions	22	2	31		55	20	36	(1)		55
OPCVM : trésorerie des titres mis en pension		26	4		30					
Autres OPCVM de trésorerie		9	3		12					
OPCVM obligations	6	3	41		50	20		13		33
Intérêts sur dépôts espèces	2				2	1				1
Autres produits de placements	67	21	5	(121)	(28)	115	(23)	(133)	(5)	(46)
Produits des placements	1 570	188	69	(121)	1 706	1 427	204	(155)	(5)	1 471
Frais internes et externes de gestion	(211)				(211)	(173)				(173)
Autres charges des placements	(115)				(115)	(221)				(221)
Charges des placements	(326)				(326)	(394)				(394)
Produits financiers nets de charges	1 244	188	69	(121)	1 380	1 033	204	(155)	(5)	1 077
Plus values sur valeurs représentatives de contrats en UC			46		46			85		85
Moins values sur valeurs représentatives de contrats en UC			(71)		(71)			(32)		(32)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 244	188	44	(121)	1 355	1 033	204	(102)	(5)	1 130



NOTE 24.2.2 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF) - INTERNATIONAL

En millions d'euros	30.06.2011					30.06.2010				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	2	11			13	2	3			5
Actions	7	4			11	7	8			15
Obligations	172	13	1		186	175	9	(3)		181
OPCVM actions			2		2	1	1	1		3
OPCVM : trésorerie des titres mis en pension										
Autres OPCVM de trésorerie										
OPCVM obligations	(1)				(1)					
Intérêts sur dépôts espèces	6				6	8				8
Autres produits des placements	18	1	(1)	(82)	(64)	16	3	(1)	(6)	12
Produits des placements	204	29	2	(82)	153	209	24	(3)	(6)	224
Frais internes et externes de gestion	(7)				(7)	(7)				(7)
Autres charges des placements	(25)				(25)	(19)				(19)
Charges des placements	(32)				(32)	(26)				(26)
Produits financiers nets de charges	172	29	2	(82)	121	183	24	(3)	(6)	198
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats UC			15		15			17		17
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats UC			(12)		(12)			(18)		(18)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	172	29	5	(82)	124	183	24	(4)	(6)	197

**NOTE 25 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS****NOTE 25.1 – CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS – PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Sinistres						
Payés aux assurés	(5 173)	(1 610)	(6 783)	(4 728)	(1 580)	(6 308)
Variation dans les provisions techniques						
Provisions pour sinistres à payer	84	108	192	(128)	83	(45)
Provisions mathématiques	(7)	88	81	(817)	45	(772)
Provisions en UC	(35)	(13)	(48)	(49)	(20)	(69)
Participation aux bénéfices	(713)	(55)	(768)	(544)	(77)	(621)
Autres provisions techniques	(204)	5	(199)	(112)	6	(106)
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(6 048)	(1 477)	(7 525)	(6 378)	(1 543)	(7 921)

Les charges de prestations des contrats d'assurance s'élèvent à 7 525 millions d'euros au 30 juin 2011 par rapport à 7 921 millions d'euros au 30 juin 2010, soit une diminution de 396 millions d'euros.

Il est rappelé que le premier semestre 2010 avait été marqué par des événements climatiques en Europe et par une augmentation de la sinistralité.

**NOTE 26 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE****NOTE 26.1 – CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE- PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Frais d'acquisition et d'administration	26	10	36	13	8	21
Charges des sinistres	71	11	82	128	5	133
Variation des provisions techniques	9	(3)	6	12	11	23
Participation aux résultats		1	1	4	1	5
Variation de la provision pour égalisation						
Produits sur cession en réassurance	107	19	126	157	25	182
Primes cédées	(277)	(75)	(351)	(278)	(60)	(337)
Variation de primes non acquises						
Charges sur cession en réassurance	(277)	(75)	(351)	(278)	(60)	(337)
Produits et charges des cessions en réassurance	(170)	(56)	(226)	(121)	(35)	(155)

La baisse de la charge de sinistres cédée en France en 2011 s'explique par la non récurrence des événements climatiques des années précédentes.

**NOTE 27 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS****NOTE 27.1 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

	30.06.2011			30.06.2010		
	France	International	Total	France	International	Total
Produits opérationnels non courants	22	7	29	38	9	47
Charges opérationnelles non courantes	(39)	(35)	(73)	(55)	(36)	(91)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition						
Total autres produits et charges opérationnels non courants	(16)	(28)	(44)	(16)	(27)	(44)

Le solde des autres produits et charges opérationnels non courants s'établit à -44 millions d'euros au 30 juin 2011, solde identique à celui du 30 juin 2010.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- Les amortissements des valeurs de portefeuille pour un montant global de -22 millions d'euros concernant les entités suivantes :
 - Groupama Assicurazioni : -11 millions d'euros ;
 - Groupama Garancia Biztosito : -4 millions d'euros ;
 - Les sociétés de courtage britannique : -3 millions d'euros ;
 - Groupama Seguros Espagne : -2 millions d'euros,
 - Groupama Basak Sigorta : -2 millions d'euros.

- Les frais de fusion engagés sur l'exercice représentent une charge globale d'un montant de -4 millions d'euros.

**NOTE 28 – CHARGES DE FINANCEMENT**

En millions d'euros	30.06.2011	30.06.2010
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(67)	(66)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(67)	(66)

La variation des dettes de financement sur la période n'a pas d'impact significatif sur le montant de la charge.

**NOTE 29 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT****NOTE 29.1 – VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SEGMENT OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2011			30.06.2010
	France	International	Total	Total
Impôt courant	(8)	(33)	(41)	(23)
Impôt différé	(40)	16	(24)	1
Total charge d'impôt	(48)	(17)	(65)	(22)

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2010. L'ensemble des redressements acceptés a été provisionné. En revanche, des redressements portant notamment sur le niveau jugé excessif par l'administration fiscale des provisions techniques en dommages aux biens et responsabilité ainsi que sur le risque de dépendance n'ont pas fait l'objet de provision. Le groupe considère en effet que les motifs de redressements sont fortement contestables et dispose d'arguments techniques dans le cadre d'un processus contentieux.

NOTE 29.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	30.06.2011	30.06.2010
Charge d'impôt théorique	(79)	(40)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	13	15
Impact des différences de taux d'imposition		3
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences	1	
Charge d'impôt effective	(65)	(22)

L'impôt sur le résultat correspond à une charge globale (impôt différé et impôt sur les sociétés) de - 65 millions d'euros au 30 juin 2011 contre une charge de - 22 millions d'euros au 30 juin 2010.

Le taux effectif d'impôt s'établit à 28,27% au 30 juin 2011 contre 19% au 30 juin 2010.



Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	30.06.2011		30.06.2010	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	189	34,43%	33	34,43%
Bulgarie	0	10,00%		10,00%
Chine	(1)	25,00%		
Espagne	19	30,00%	36	30,00%
Grèce	(10)	20,00%	(2)	24,00%
Hongrie	7	19,00%	12	19,00%
Italie	21	33,40%	32	32,32%
Portugal	1	26,50%	(1)	26,50%
Roumanie	1	16,00%	(3)	16,00%
Royaume-Uni	19	25,00%	13	28,00%
Slovaquie	(2)	19,00%	(3)	19,00%
Tunisie	1	30,00%	4	30,00%
Turquie	(15)	20,00%	(5)	20,00%
Total	230		116	

En 2011, les taux d'imposition théoriques ont été modifiés pour les filiales étrangères suivantes:

- Grèce : taux à 20% au 30 juin 2011 contre 24% au 30 juin 2010 ;
- Royaume-Uni : taux à 25% au 30 juin 2011 contre 28% au 30 juin 2010 ;
- Italie : taux à 33,4% au 30 juin 2011 contre 32,32% au 30 juin 2010.

D'autre part, le taux appliqué en Chine est de 25%.



AUTRES INFORMATIONS

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 30.1 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2011	31.12.2010
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	251	165
Engagements sur titres à recevoir	23	
Total engagements reçus au titre de l'activité bancaire	275	165
Engagements reçus opérations en devise	79	23
Autres engagements reçus		
Total des autres engagements reçus au titre de l'activité bancaire	79	23
Engagements de financement donnés	279	305
Engagements de garantie donnés	98	93
Engagements sur titres à livrer	6	
Total engagements donnés au titre de l'activité bancaire	383	398
Engagements donnés sur opérations en devises	92	23
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers		
Total des autres engagements donnés au titre de l'activité bancaire	92	23

Les engagements reçus hors bilan de l'activité bancaire s'élèvent à 275 millions d'euros.

Les engagements donnés sont marqués par une baisse des engagements accordés en faveur de la clientèle qui porte le total d'engagements donnés à 383 millions d'euros.

Pour les opérations de change au comptant, la situation au 30 juin 2011 fait état d'une position :

de devises achetées contre euros non encore reçues	79 millions d'euros
de devises vendues contre euros non encore livrés	92 millions d'euros

**NOTE 30.2 – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE**

En millions d'euros	30.06.2011	31.12.2010
Avals, cautions et garanties reçus	580	566
Autres engagements reçus	1 255	1 414
Total engagements reçus hors réassurance	1 836	1 980
Engagements reçus au titre de la réassurance	402	403
Avals, cautions et garanties données	1 244	1 195
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	541	520
Autres engagements donnés	84	119
Total engagements donnés hors réassurance	1 868	1 834
Engagements donnés au titre de la réassurance	225	252
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 580 millions d'euros et sont composés principalement des engagements reçus suite aux acquisitions de la société Asiban (88 millions d'euros) et des filiales d'assurance d' OTP Bank (304 millions d'euros).

Les **autres engagements reçus hors réassurance** sont principalement constitués des éléments suivants :

- Des engagements dans le cadre de travaux de constructions menés par la société Silic à hauteur de 230 millions d'euros qui se décomposent en crédits confirmés non utilisés (192 millions d'euros) et en engagements résiduels sur des travaux en cours (38 millions d'euros) ;
- Des engagements dans le cadre d'opération d'acquisitions, cessions de sociétés à hauteur de 200 millions d'euros :
 - Garantie reçue de CGU France lors de l'acquisition de CGU Courtage par le Gan en 2002 (150 millions d'euros) ;
 - Garanties de passif reçues pour un montant global de 50 millions d'euros lors de l'acquisition de la société Nuova Tirrena ;
- De la facilité de crédit souscrite auprès d'un conglomérat de banques (Société Générale, HSBC France, Natixis, Crédit Agricole et Royal Bank of Scotland) pour 800 millions d'euros.

Les **avals, cautions et garanties données** s'élèvent à 1 244 millions d'euros et se composent principalement des opérations suivantes :

- Cautionnement solidaire consenti par Groupama Holding afin de garantir aux porteurs le remboursement en principal et intérêts de l'emprunt obligataire de 750 millions d'euros émis en 1999 sous forme de titres subordonnés remboursables ;
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Minster Insurance Company Limited (MICL) par Groupama UK évaluée à 53 millions d'euros. Cette société a été cédée au cours de l'exercice 2006 ;
- Dettes garanties par des suretés réelles dans le cadre d'investissements immobiliers réalisés par la société Silic pour un montant de 360 millions d'euros.

Les Autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués exclusivement dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 541 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.

**Les Autres engagements donnés**

Les autres engagements donnés s'élèvent à 84 millions d'euros et sont composés principalement par les engagements résiduels sur travaux en cours menés par la société Silic pour un montant de 38 millions d'euros.

Les Engagements non valorisés**Clauses de « covenants » :**SILIC :

SILIC s'est engagée contractuellement à respecter plusieurs ratios financiers concernant la structure de bilan et la capacité de l'activité à couvrir les frais financiers.

Les ratios applicables à plus de 10% de l'endettement bancaire autorisé, tous concours confondus et en cumul, sont les suivants :

Ratios financiers	Dette concernée (1)	Covenants	30.06.2011	2010	30.06.2010
. <u>Endettement bancaire net</u> Actifs immobiliers réévalués	84%	Ratio < 0,45 pour 17 % Ratio < 0,50 pour 67 %	40,4%	38,8%	40,0%
. <u>EBE (Ebitda)</u> Intérêts bancaires (2)	76%	Ratio > 3,0 (3) pour 8% Ratio > 2,5 pour 47% Ratio > 2 pour 21%	2,88 - 3,49	3,11 - 3,95	3,12 - 4,00
. <u>Actif immobilier Réévalué</u> Actif immobilier gagé	15%	Ratio > 2	4,37	4,15	4,05
. <u>Dette gagée</u> Actif immobilier Réévalué	35%	Ratio < 0,20 pour 16 % Ratio < 0,25 pour 19%	10,3%	10,8%	11,5%
. Actif immobilier Réévalué	33%	Montant > 1 000 M€ pour 19% Montant > 1 500 M€ pour 14%	3 513	3 460	3 333
. Actif Net Réévalué	16%	Montant > 800 M€	2 016	2 040	1 915

(1) : Sur la base de l'endettement bancaire autorisé, hors application des éventuelles clauses de défaut croisé.

(2) : Selon les concours, intérêts capitalisés inclus ou exclus des "intérêts bancaires".

(3) : Le seuil de 3 se rapporte à un ratio "intérêts capitalisés exclus", soit 3.49 à fin juin 2011.

Au 30 juin 2011, comme les exercices précédents, SILIC respectait l'ensemble de ces covenants.

Clauses « Trigger » :Groupama SA :

Par ailleurs, dans le cadre des émissions de titres subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie de clauses dites « trigger » :

Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR d'octobre 2009 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 100%.

De même, dans le cadre de l'émission de TSDI de 500 millions d'euros de juillet 2005, Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSDI dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%. Le groupe n'a pas utilisé cette faculté et a procédé au paiement du coupon le 6 juillet 2011.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédant la date anniversaire (date de détachement du coupon).



NOTE 31 – LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE ET PRINCIPALES EVOLUTIONS DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Scission de liasse - Entité individualisée

La société Click Seguros filiale de la société Groupama Seguros en Espagne dont les données étaient reprises dans la liasse de Groupama Seguros, est désormais consolidée directement à l'aide d'une liasse de consolidation distincte.

L'activité d'assurances de Groupama SA en Chine a été filialisée dans le cadre de l'accord avec le groupe AVIC (Aviation Industry Corporation of China). Cette joint venture devra permettre aux deux partenaires de se développer dans le domaine de l'assurance non vie en République Populaire de Chine. La nouvelle entité se nomme Groupama Insurances China.

Fusions

La société Vieille Voie de Paray a été absorbée par la société Groupama Gan VIE le 3 janvier 2011 par transmission universelle de patrimoine (TUP).

La société Groupama Fund Pickers a été absorbée par la société Groupama Asset Management le 15 avril 2011.

Au Royaume-Uni, les activités de courtage de la société CHOICE QUOTE ont été scindées et apportées aux autres sociétés de courtage dans le cadre d'un plan de rationalisation des activités.



	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
			30.06.2011			31.12.2010		
GROUPAMA Alpes Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Oc	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSO	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Sud	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyanes	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Alpes Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Oc	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Sud	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyanes	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIE GROUPAMA SI	GIE	France	99,85	99,73	IG	99,85	99,73	IG
GIE LOGISTIQUE	GIE	France	100,00	99,88	IG	99,99	99,88	IG
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,91	99,89	IG	99,91	99,88	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	99,97	99,97	IG	99,97	99,97	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA GAN VIE	Assurance	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,99	99,87	IG	99,99	99,87	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,78	99,66	IG	99,78	99,66	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	49,94	IG	50,00	49,94	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA TRANSPORT	Assurance	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GAN ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GAN OUTRE MER	Assurance	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
GAN EUROCOURTAGE	Assurance	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
LA BANQUE POSTALE IARD	Assurance	France	35,00	34,96	MEE	35,00	34,96	MEE
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
CEGID	Assurance	France	26,89	26,86	MEE	26,89	26,86	MEE
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GUNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	35,96	MEE	36,00	35,96	MEE
GROUPAMA SIGORTA	Assurance	Turquie	98,81	98,70	IG	98,81	98,70	IG
GROUPAMA SIGORTA EMEKLILIK	Assurance	Turquie	90,89	90,27	IG	90,89	90,27	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA POISTOVNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ZIVOTNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,96	MEE	35,00	34,96	MEE
GROUPAMA ZASTRAHOVANE NON LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA JIVOTOZASTRAHOVANE LIFE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA GARANCIA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphaltistike	Assurance	Grèce	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA INSURANCES China	Assurance	Chine	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA SEGUROS Espagne	Assurance	Espagne	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
			30.06.2011			31.12.2010		
CLICK SEGUROS	Assurance	Espagne	100,00	99,89	IG	100,00	99,89	IG
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume Uni	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA INSURANCES CY LTD	Assurance	Royaume Uni	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
CAROLE NASH	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
LARK	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GREYSTONE	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
HALVOR	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
COMPUCAR LIMITED	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GRIFFITHS GOODS	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
CHOICE QUOTE	Courtage d'ass.					100,00	99,88	IG
GROSVENOR COURT SERVICES	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
OTP GARANCIA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	France	99,98	99,24	IG	99,98	99,24	IG
GROUPAMA FUND PICKERS	Gestion d'actif	France				100,00	99,24	IG
GROUPAMA PRIVATE EQUITY	Gestion d'actif	France	100,00	99,26	IG	100,00	99,26	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	99,37	99,26	IG	99,37	99,26	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actif	France	100,00	99,26	IG	100,00	99,26	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actif	France	100,00	99,26	IG	100,00	99,26	IG
SILIC	Immobilier	France	43,95	43,91	IG	44,03	43,98	IG
SEPAC	Immobilier	France	100,00	43,91	IG	100,00	43,98	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	99,97	99,86	IG	99,97	99,86	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	99,86	IG	100,00	99,86	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
79 CHAMPS ELYSÉES	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,89	IG
33 MONTAIGNE	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
CNF	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA (ex-SCIFMA)	Immobilier	France	100,00	99,90	IG	100,00	99,90	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	98,76	IG	100,00	98,76	IG
VIEILLE VOIE DE PARAY	Immobilier	France				100,00	99,88	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,86	IG	100,00	99,86	IG
SOCOMIE	Immobilier	France	100,00	43,91	MEE	100,00	43,98	MEE
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,59	IG	100,00	98,59	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,80	IG	100,00	98,80	IG
19 GENERAL MANGIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
28 COURS ALBERT 1er (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
5/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
10 PORT ROYAL (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
14 MADELEINE (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
204 PEREIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
43 CAUMARTIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
5/7 MONCEY (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
60 CLAUDE BERNARD (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
9 REINE BLANCHE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode	% contrôle	% Intérêt	Méthode
			30.06.2011			31.12.2010		
9 VICTOIRE (SAS)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
CELESTE (SAS)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	100,00	99,92	IG	100,00	99,92	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	49,96	MEE	50,00	49,96	MEE
CAP DE FOUSTE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,93	IG	100,00	99,93	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,96	IG	100,00	99,96	IG
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	99,97	IG	100,00	99,97	IG
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	99,95	IG	100,00	99,95	IG
HAUSSMANN LAFFITTE IMMOBILIER (SNC)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,03	MEE	74,10	74,03	MEE
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG	90,07	90,07	IG
LES FRERES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
6 MESSINE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
VILLA DES PINS (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GAN INVESTISSEMENT FONCIER	Immobilier	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
FRANCE-GAN I D	OPCVM	France	43,99	30,75	MEE	41,29	29,11	MEE
GROUPAMA TRESORERIE I C	OPCVM	France	23,16	23,14	MEE	28,02	27,99	MEE
ASTORG TAUX VARIABLE D	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
ASTORG CASH G C	OPCVM	France	90,59	89,99	IG	98,98	98,33	IG
ASTORG CTT C	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
ASTORG PENSION C	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
ASTORG CASH MT C	OPCVM	France	97,99	95,05	IG	85,11	82,81	IG
GROUPAMA ALTERNATIF DYNAMIQUE C	OPCVM	France	88,37	88,28	IG	88,37	88,28	IG
GROUPAMA FP DETTE EMERGENTE	OPCVM	France	93,97	93,87	IG	92,40	92,30	IG
GROUPAMA ALTERNATIF EQUILIBRE C	OPCVM	France	91,38	91,29	IG	91,42	91,33	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE I C	OPCVM	France	67,08	64,95	IG	66,94	64,81	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES I D	OPCVM	France	99,51	97,29	IG	99,49	97,31	IG
GROUPAMA ETAT EURO CT I D	OPCVM	France	99,03	98,93	IG	99,13	99,03	IG
GROUPAMA AAEXA D	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ACTIONS INTERNATIONALES I C	OPCVM	France	99,90	99,78	IG	99,88	99,77	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I D	OPCVM	France	60,35	60,29	IG	61,26	61,19	IG
GROUPAMA CREDIT EURO I C	OPCVM	France	70,05	69,97	IG	67,72	67,66	IG
GROUPAMA INDEX INFLATION EURO I D	OPCVM	France	100,00	96,78	IG	100,00	97,10	IG
ASTORG EURO SPREAD D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM	France	99,83	99,71	IG	99,83	99,71	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France	100,00	99,87	IG	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	100,00	99,86	IG	100,00	99,85	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France	83,33	83,24	IG	83,33	83,24	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	83,33	83,24	IG	83,33	83,24	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	83,33	83,24	IG	83,33	83,24	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	83,33	83,24	IG	83,33	83,24	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 0 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHING.ACT.EUROPEXEURO D	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP	OPCVM	France	80,00	79,91	IG	80,00	79,91	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP	OPCVM	France	100,00	99,83	IG	100,00	99,83	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,84	IG	100,00	99,84	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	%	% Intérêt	Méthode	%	% Intérêt	Méthode
			contrôle			contrôle		
						30.06.2011		
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 25 FCP	OPCVM	France	100,00	99,89	IG	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 26 FCP	OPCVM	France	88,89	88,79	IG	88,89	88,79	IG
ASTORG ACTIONS EURO I C	OPCVM	France	99,61	99,49	IG	99,54	99,43	IG
GROUPAMA CREDIT EURO LT I C	OPCVM	France	68,37	68,31	IG	55,08	55,02	IG
GROUPAMA US STOCK G D	OPCVM	France				63,69	63,62	IG
EURO CAPITAL DURABLE I C	OPCVM	France	23,73	22,32	MEE			
GROUPAMA EONIA I C	OPCVM	France	34,02	33,82	MEE	38,25	37,78	MEE
GROUPAMA CREDIT EURO LT G D	OPCVM	France	99,81	99,70	IG	100,00	99,88	IG
GROUPAMA CREDIT EURO G D	OPCVM	France	46,19	46,13	MEE	45,93	45,88	MEE

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des Immeubles".